

Verbatim du Conseil d'Administration du 6 juillet 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Madame Marie-Geneviève GERRER

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres absents

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS)
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Pascale PONSE-WILHELM,

Membres absents

Madame Maude CLAVEQUIN,
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

***Pour la gestion du conseil d'administration :** Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.*

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	10
II) Approbation du verbatim du conseil d'administration des 17 mai et 3 juin 2021	10
1. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 17 mai 2021	10
2. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 juin 2021.....	11
III) Questions financières	11
1. Examen du budget rectificatif n°1 - Exercice 2021	11
2. Tarification des conférences occasionnelles inédites	21
3. Montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP des dossiers « apprentissage ».....	23
IV) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 8 juin 2021)	24
1. Projet d'action sociale pour l'année 2021	24
2. Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.....	25
3. Grille indiciaire applicable aux professeurs contractuels de type second degré	27
V) Reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem.....	30
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 22 juin 2021	31
1. Travaux de la Commission Vie Etudiante du 12 mai 2021	31
2. Travaux de la commission FSDIE du 26 mai 2021	31
3. Travaux de la commission de la pédagogie.....	32
- Projets internationaux.....	32
- Réforme santé – rentrée 2021	33
- Modification des fiches filières de PASS et LAS1	33
- Mineure santé en L2 pour les filières engagées dans la réforme	34
- Capacités d'accueil en MMOP – Rentrées 2021 et 2022	34
- Offre de formation – Rentrée 2021 : modification de fiches filières	35
4. DU-DIU-formations courtes de l'UMPDC Santé : demandes de création et de modification	37
5. Calendrier universitaire 2021-2022 : propositions des composantes	38
6. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération des droits d'inscription à titre exceptionnel au titre de l'année 2021-2022	39
7. Architecture de l'offre de formations : actualisation en fonction des créations et évolutions pour la rentrée 2021-2022	39
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 24 juin 2021.....	41
1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2021	41
2. Demandes de subventions.....	43
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	45
VIII) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	45
IX) Compte-rendu des conventions hors subvention	46
<u>Point C</u> : Questions diverses	46

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 6 JUILLET 2021)

*(La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce dernier conseil d'administration de l'année.

D'abord toutes nos excuses pour le retard, on était quasiment à l'heure à la fin du conseil d'administration restreint et puis le temps de l'installation a été un peu plus long que prévu.

Avant de rentrer dans les différents points de cet ordre du jour, quelques informations que je vais verser à votre connaissance.

I) Informations du Président

Le Président.- Alors, évidemment, la principale information concerne la perte d'ISITE, du label ISITE.

Cela a été une très mauvaise nouvelle, dont nous avons été informés la semaine dernière. Vous avez sans doute lu des articles qui sont parus dans la presse locale, également dans les news AEF et news Tank.

Nous avons réalisé une conférence de presse qui a livré notre sentiment à l'issue de cette histoire malheureuse.

Et ce sentiment, je vais vous en faire part à nouveau ce matin, mais de toute façon il n'y a pas beaucoup d'écart avec ce qui a été dit dans la presse.

Premier point, très important, c'est que nous avons fait un chemin ensemble avec Macha Woronoff, Dominique Grevey – Macha Woronoff, présidente de l'UFC, Dominique Grevey, président d'UBFC – mais aussi les chefs d'établissement des autres établissements impliqués, Pascal Vairac, Ghislain Montavon, François Roche-Bruyn, Michel Jauzein, Stéphan Bourcieu. Nous avons fait en quelques mois des progrès, des pas vers l'intégration au service d'une politique ESR au niveau Bourgogne Franche-Comté qui, je crois, n'ont jamais été faits par notre territoire jusqu'à présent.

Et ces progrès, nous en sommes – je crois – fiers parce qu'on a réussi à créer une COMUE – bon, techniquement il faut encore achever les opérations, bien sûr – qui repose sur un principe confédéral et qui est respectueux à la fois de la souveraineté des établissements avec leurs statuts propres et qui permet de porter véritablement une politique commune au niveau du territoire.

Mon sentiment, ce n'est pas seulement celui d'avoir travaillé d'arrache-pied, comme mes collègues d'ailleurs, nous avons travaillé d'arrache-pied.

Je vous rappelle que nous avons travaillé dans un calendrier extrêmement contraint, et un calendrier qui a été bousculé. Qui a été bousculé par qui ? Dans quelles circonstances ? Pas nécessairement par nous, par les acteurs, par les sept chefs d'établissement. Mais c'est un calendrier qui a été modifié en cours de route et cette première modification date d'il y a à peu près un an, le 16 juillet 2020, jour du conseil d'administration d'UBFC.

Ce conseil d'administration devait valider, en tout cas il lui était soumis deux choses concernant l'ISITE de Bourgogne Franche-Comté.

Un document qui comportait donc deux volets, ce sont les deux choses que j'évoquais.

Le premier volet, c'était le bilan scientifique de l'ISITE, qui est bon, qui est même très bon.

Et le deuxième volet, c'était les évolutions institutionnelles de la COMUE sur lesquelles les sept membres de la COMUE s'étaient entendus.

Un certain nombre d'évolutions institutionnelles, le double siège, la double affiliation, la refonte des collèges électoraux, etc., autant de choses qui, aujourd'hui, figurent dans les projets de statuts qui ont été transmis au ministère.

Trois quart d'heure avant le CA, nous recevons un courrier du ministère interdisant au CA d'UBFC de statuer sur le deuxième volet.

Autrement dit, d'empêcher finalement les sept membres d'UBFC de construire les statuts et donc de gagner un temps précieux, celui qui finalement nous manque aujourd'hui, qui nous a manqué dans cette deuxième période – on va dire – de l'année universitaire, qui nous a manqué pour renforcer l'intégration de nos activités, à la fois en matière de recherche mais aussi une partie de l'activité de formation et notamment celle des Masters internationaux.

Cela a abouti à quoi ?

À un décalage dans le temps jusqu'au mois de décembre suivant, c'est-à-dire six mois, le temps que les élections à l'université de Bourgogne Franche-Comté, donc à la COMUE, et les élections à l'UFC se tiennent. Six mois ! Six mois, c'est court mais en même temps on peut faire beaucoup de choses et pour preuve lorsque Macha Woronoff a été élue à la présidence de l'université de Franche-Comté, nous avons pu enfin lancer les travaux qui reposaient sur les éléments que nous aurions dû soumettre au conseil d'administration le 16 juillet précédent.

Et nous avons entamé un travail rapide, solide, de concertation. Nous avons mis en place une commission des statuts. Cette commission a travaillé et en très peu de temps on a eu une première mouture – on va dire – des statuts rénovés de COMUE expérimentale.

Donc, un sentiment d'avoir été, d'une certaine manière, empêché de réaliser et d'avoir le temps finalement de mûrir le système confédéral que nous avons proposé au jury ISITE.

Le deuxième sentiment est celui de regretter d'avoir cru dans les possibilités qui nous ont été offertes par l'ordonnance de 2018 qui, faisant le constat de l'échec des COMUE, a refondé un petit peu le paysage des rapprochements interuniversitaires sur les territoires en proposant deux modèles possibles.

Le premier modèle, c'est celui d'établissement expérimental qui repose sur un principe de fusion entre les universités qui participent à ce regroupement.

Nous savions, à l'issue des campagnes électorales dans nos communautés respectives, que ni la communauté de l'UFC, ni la communauté de l'université de Bourgogne ne souhaitait la fusion.

Donc forts de cette connaissance, nous avons opté pour la COMUE expérimentale.

Et la COMUE expérimentale nous a été présentée dans l'ordonnance de 2018 comme étant précisément un regroupement dans lequel les membres du regroupement peuvent expérimenter des formes nouvelles, inventer leur collaboration, les modalités de leur collaboration pour – passez-moi l'expression – coller au territoire, s'adapter à la complexité territoriale.

Et vous le savez, notre territoire Bourgogne Franche-Comté est un territoire qui est aussi grand que la Suisse, qui est fort de sept établissements très différents avec leurs propres histoires, avec leurs propres territoires également, avec leurs forces en matière de recherche, en matière de formations, avec une aire géographique entre Nevers et Belfort qui suppose de faire 5 heures de trajet, et pas en train mais en voiture parce que sinon, en train, c'est beaucoup plus compliqué. Bref.

Il s'agissait à la fois, et c'est conforme à l'esprit de l'ISITE, le T de ISITE c'est territoire, il s'agissait à la fois de confirmer notre maillage territorial, notre assise territoriale et puis en même temps se nourrir de cette assise territoriale et de cette richesse et de cette diversité territoriale pour permettre au territoire Bourgogne Franche-Comté de rayonner.

Nous avons donc construit un système confédéral respectueux de l'identité de chacun, mais au sein duquel nous pouvions porter un étendard commun pour finalement défendre et collaborer, d'abord entre nous, et puis défendre au plan international ce qui fait le fleuron de nos activités en matière de recherche notamment mais aussi de formation.

Eh bien, je crois qu'en suivant cette voie, nous avons, dès le début, emprunté un chemin qui était une impasse.

Pourquoi ?

Parce que, si vous avez été attentifs à ce qui a été publié par news Tank il y a peu de temps, tout d'abord un seul projet ISITE a été maintenu en France. C'est celui de l'université de Lorraine ; et comme par hasard, l'université de Lorraine a fusionné avec l'université de Metz.

Tous les autres IDEX, tous les autres projets de cette nature sont des IDEX, il y en a 8 et ils correspondent tous à des territoires, à des villes la plupart du temps, sur lesquels les universités présentes sur les villes ont fusionné ou bien correspondent à des situations dans lesquelles il n'y a qu'un seul établissement.

Et de fait, dans les discussions que nous avons avec le jury, ils nous disaient « mais quand est-ce que vous allez fusionner ? », « pourquoi vous ne fusionnez pas ? », etc. Autrement dit, nous avons le sentiment – en tout cas c'est le mien – que le jury, dès lors que nous n'avions pas fusionné, n'était pas en capacité, de son point de vue, d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'ISITE.

Je le regrette profondément parce que cela revient à gommer purement et simplement l'effectivité de l'option qui était offerte par l'ordonnance de 2018.

J'y vois, pour moi, un refus d'appliquer la loi. Chacun y verra ce qu'il veut.

Et je pense que ce n'était pas le rôle de ce jury international de statuer de la sorte.

D'où ce sentiment d'injustice dont nous avons fait part dans la presse locale et nationale parce que nous avons cru en cette possibilité qui nous était offerte par

les pouvoirs publics, et manifestement les pouvoirs publics eux-mêmes ne croient pas à cette COMUE expérimentale puisque de toute façon on nous refuse toute expérimentation ; et nous en avons porté, des expérimentations, dans les statuts : la notion de double affiliation sans transfert des emplois parce qu'évidemment la COMUE techniquement n'est pas au RCE donc n'est pas employeur.

La double affiliation, la double signature des diplômes, le double siège, etc., toutes ces expérimentations finalement sont balayées du revers de la main par les auteurs de la décision de refus.

Fallait-il fusionner ? Moi, à mon avis, non. Toujours pas.

Je pense que nous avons un territoire qui n'est pas du tout adapté au mécanisme de la fusion.

Nous ne sommes pas à Strasbourg où il y avait finalement une ville unique qui accueillait plusieurs universités. Nous ne sommes pas Aix-Marseille qui sont quasiment fusionnées territorialement déjà. Nous ne sommes pas Nancy-Metz où là encore, on passe d'une ville à l'autre sans même peut-être s'en apercevoir. Nous ne sommes pas Grenoble où finalement il n'y avait qu'un seul établissement universitaire et puis d'autres établissements différents, mais en tout cas là aussi une unité territoriale.

Mais nous rejoignons Lyon et Toulouse. Je vous rappelle que l'IDEX de Lyon a été retiré. Pourquoi ? Parce qu'un des établissements membres de cet IDEX a refusé de fusionner. Voilà. Et donc on retrouve finalement le point commun de tous ces arrêts, c'est quoi ? Eh bien, c'est finalement des fusions qui ne sont pas admises et un choix différent. Voilà.

Donc, je le regrette profondément.

Je le regrette profondément.

Il reste que oui, on nous porte un coup dur, très clairement et d'autant plus dur que nous avons travaillé et nos communautés ont travaillé d'arrache-pied à proposer quelque chose qui leur correspondait, qui correspondait, une fois de plus, à la diversité de ce que nous sommes, qui était respectueux de nos identités, qui, en même temps, nous unissait et nous unit toujours autour d'un programme commun.

L'avenir, c'est quoi ?

L'avenir c'est de continuer parce que je crois que stratégiquement il serait – à mon avis – erroné de vouloir se replier sur soi, de renouer avec un passé qui – je pense – nous a coûté aussi cher parce que les antagonismes entre Dijon et Besançon étaient dans les têtes de nos interlocuteurs, on le sentait bien. On le sentait bien !

Mais ces antagonismes, enfin ce qui est d'ailleurs assez incroyable c'est qu'on a lu que ces antagonismes existaient encore, dans la presse récemment ! Et même dans la bouche de certains acteurs politiques locaux ! Alors que cela fait plus de six mois que nous travaillons main dans la main avec Macha Woronoff et Dominique Grevey à la construction de cette COMUE et au partage et à la défense de cette politique ESR au niveau Bourgogne Franche-Comté que nous portons ensemble. Et il n'y a pas l'ombre d'une difficulté entre nous.

Et les difficultés, qui ont été celles qui ont existé entre nos prédécesseurs, n'existent pas aujourd'hui, que ce soit très clair ! Et elles n'ont jamais existé depuis que Macha Woronoff ait été élue, que ce soit très clair également ! Voilà.

Et cela, on ne nous a pas crus, j'en suis persuadé, et en ne nous croyant pas, finalement on nous a fait probablement le procès d'intention de perpétuer des

antagonismes qui sont, pour nous, du passé et qui font partie du passif du passé mais qui n'est pas notre passif et dans lequel nous n'avons pas de responsabilité.

Alors quel avenir ?

Et bien l'avenir c'est qu'il faut renforcer nos liens. Il faut poursuivre la construction de cette COMUE confédérale. Il faut montrer à l'État que ce système-là est le bon et qu'il est respectueux de notre environnement, de notre territoire et qu'ensemble, eh bien oui, nous continuerons à porter des PIA, pas dans la même catégorie évidemment, pas celles des ISITE et des IDEX mais les autres, qu'on continuera évidemment à mettre en œuvre tous les projets qui sont en cours. On aura une attention tout à fait particulière pour les personnels de la COMUE parce que ces personnels sont inquiets, et je le comprends parce que je le serais aussi à leur place, mais qu'ils sachent que, voilà, on fera vraiment le maximum pour éviter les situations malheureuses. Nous y réfléchissons. C'est déjà un sujet de discussion entre nous, bien entendu.

Et cela évidemment, c'est une situation qui ne nous fait pas plaisir.

Voilà où nous en sommes.

Le coup a été porté la semaine dernière, on est groggy encore, je ne vous le cache pas. On est encore – on va dire – extrêmement affectés par cette décision. Il y a un conseil des membres demain, mercredi en fin d'après-midi où on va évidemment faire un bilan à sept, et puis on va relancer. On va relancer cette machine, qui n'est pas arrêtée. Et pour soutenir – on va dire – une fois de plus cette politique ESR au plan du territoire, qui ne repose pas sur un principe de concurrence, mais sur un principe de collaboration entre nous, de sorte que si, à l'avenir, un nouveau dispositif comparable à l'IDEX ou à l'ISITE se présente, nous soyons en mesure de démontrer que les choix que nous avons faits étaient les bons et qu'il existe une vie à côté de la fusion et qu'on peut porter ensemble, au niveau d'un territoire, un drapeau qui est le même et qui profite à tous, quel qu'il soit, qu'on soit à Belfort, à Nevers, à Besançon ou à Dijon ou à Chalon, Auxerre ou Vesoul, peu importe, en tout cas qu'on soit Bourguignon ou Franc-Comtois.

Pour cela évidemment nous aurons besoin de l'appui des acteurs du territoire, je pense bien sûr aux communautés d'agglomération, à Dijon Métropole. Je pense aussi à la Région. Je pense au rectorat de région académique.

Et si tous ces acteurs décident de nous accorder leur confiance ou de la poursuivre, de la confirmer, je crois que le territoire Bourgogne Franche-Comté en sortira finalement grandi.

Maintenant, la trajectoire ne pourra pas être une trajectoire aussi ascendante qu'on pourrait l'espérer si on avait eu les financements d'ISITE, donc il va falloir compenser. On ne compensera pas tout, ce n'est pas possible, mais il faut qu'on maintienne cette trajectoire qui est celle du rayonnement international auquel la région Bourgogne Franche-Comté et son ESR peuvent légitimement prétendre.

Donc j'ai pu échanger avec Sébastien Chevalier sur cette question, puisque vous le savez qu'il occupe des fonctions au ministère, importantes, on a échangé sur ce point-là.

Je dois le rencontrer très bientôt, vendredi. On va à nouveau en parler et je recueillerai bien sûr son avis, parce qu'il est important d'échanger avec lui aussi, sur les suites et puis sur celles qu'on envisage, sur celles qu'il pourrait conseiller lui-même, de sorte que, voilà, on puisse rebondir au mieux.

Et en tout cas l'idée, c'est de rebondir le plus haut possible, pour reprendre les mots de Dominique Grevey.

Voilà sur ce premier point.

Alors peut-être que vous avez d'ailleurs des réactions, d'ores et déjà n'hésitez pas si vous souhaitez prendre la parole.

En tout cas, je vous ai fait part en toute transparence de ce que je pense, de mon sentiment et aussi de ma détermination et de notre détermination à rebondir. C'est absolument indispensable. Il ne faut pas que la trajectoire que nous prenions à l'issue de ce coup d'arrêt soit celle qui nous pousse vers le collège universitaire.

Nous avons des points très forts en matière de recherche. Nous sommes très bons, selon Shanghai, dans huit classements thématiques. Nous sommes très bons aussi ailleurs dans des thématiques dans lesquelles nous ne sommes pas classés parce qu'on ne remplit pas des critères qui sont des critères très, très orientés, mais nous existons. Nous sommes reconnus.

Très bien. Continuons d'exister. Continuons à être bons partout pour que cette reconnaissance perdure au-delà de l'accompagnement de l'État, puisqu'il faut bien le reconnaître, à travers cette décision, l'État nous abandonne d'une certaine manière.

Voilà donc pour cette première information.

Je vais passer à d'autres informations, plus rapides évidemment.

Nous nous réunissons pour le dernier conseil d'administration de l'année et c'est peut-être un moment pour faire, pas un bilan, mais simplement regarder un petit peu dans le rétroviseur pour évoquer quelques éléments, quelques dossiers qui ont été marquants finalement pour la réalisation de nos missions de service public, soit en direction des étudiants, soit en direction des personnels d'une manière générale.

D'abord, cela a été les états généraux de la formation, qui ont été dématérialisés, qu'on a quand même lancés alors même qu'on était dans des périodes de confinement.

Cela a plutôt bien marché. Ça s'est déroulé sous la houlette de Sophie Morlaix qui a été accompagnée par Joëlle Demougeot-Lebel qui était chargée de mission pour les états généraux. Et ces travaux, dont les avancées ont été présentées notamment en CFVU, vont déboucher sur un projet d'établissement qui sera discuté à compter de septembre prochain.

On en dira un peu plus à la rentrée sans doute.

Autre point marquant – me semble-t-il – c'est la politique de QVT – qualité de vie au travail. Le travail qui a été réalisé par Edith Salès-Wuillemin est très important. Il y a eu de nombreuses actions qui ont été d'ores et déjà lancées : campagne de sensibilisation, vous avez dû voir les affiches sur le harcèlement ; la mise en place du télétravail qui continue de se développer. On n'a pas fait de point avec Pierre-Etienne Thépenier mais je sais qu'en ce moment il y a, à nouveau, des demandes pour la rentrée prochaine et cela se poursuit.

Je vous rappelle qu'en mars 2020 il y avait 60 télétravailleurs dans notre établissement et à la mi-septembre 2020 il y en avait 410. Et cela continue.

Donc évidemment la crise sanitaire a accentué, c'est évident, on a aussi suivi ce mouvement, mais il n'empêche que...

Et je crois qu'aujourd'hui beaucoup de collègues ont expérimenté, de manière forcée, le télétravail et ont conscience à la fois du bénéfice qu'on peut tirer du télétravail mais aussi des limites du télétravail et donc on est – je crois – sur la mise en place d'un télétravail équilibré.

Il y a eu aussi pas mal d'actions d'accompagnement d'un certain nombre de personnels BIATSS et enseignant, et enseignant-chercheur, dans le cadre de cette politique de QVT.

Et je vous rappelle que cette politique, ce n'est pas un *one shot*, une action unique. C'est vraiment une politique sur le long terme qui s'installe petit à petit et qui doit modifier profondément l'ambiance de travail et la qualité de vie au travail dans notre établissement.

Au courant de cette année, j'ai aussi souhaité, à plusieurs reprises, peut-être pas autant que j'aurais souhaité finalement, rencontrer régulièrement, de manière informelle, les organisations syndicales. Certaines ont eu lieu d'ailleurs hier, il y en aura d'autres à l'avenir, enfin dans les jours à venir. Mais on se sera vu – je crois – trois fois cette année de manière informelle, en dehors évidemment du CT, du CHSCT, de la CR, de la CFVU et du conseil d'administration, pour échanger de manière très informelle et très libre, sans avoir peut-être la pression ou la retenue qui sied aux réunions « officielles » pour évoquer plein de points sans objet particulier, pour évoquer les difficultés qui sont les nôtres dans notre établissement.

Donc, moi, je suis extrêmement favorable à ces échanges. Ils ne remplacent pas, ils ne se substituent pas aux instances officielles de notre établissement, mais néanmoins, moi, cela me permet aussi d'avoir des retours informels sur ce qui va, ce qui ne va pas ; évidemment on parle plus de ce qui ne va pas que de ce qui fonctionne mais c'est bien naturel, et d'être dans une concertation qui cherche des solutions, qui n'est pas seulement de dire « oui, là, cela ne va pas », ceci, cela, oui. Alors après, qu'est-ce qu'on peut faire, comment est-ce qu'on peut appréhender ces situations pour essayer de faire mieux ? Tout simplement. Sans plus.

Autre point qui n'a pas de rapport avec le précédent, c'est l'alliance Forthem.

L'alliance Forthem, vous savez, ce sont sept universités, dont l'université de Bourgogne, qui se sont alliées pour réaliser une université européenne.

L'alliance Forthem marche – je crois – très fort ici. On a une équipe... Un copil. J'assiste très régulièrement au copil de Forthem et je trouve que plus j'y assiste et plus la cohésion du groupe, qui participe à ce copil et qui pilote l'alliance, apparaît évidente. Et je m'en réjouis.

En ce moment, il y a une discussion d'élargissement de l'alliance Forthem à deux ou trois autres universités en cours, conformément à la volonté de l'Union Européenne. Une fois que les alliances sont faites, il faut les élargir.

Alors on les élargit. C'est bien. Je crois qu'il y a eu des discussions, en ce moment, avec certaines universités, notamment hier.

C'est bien. Mais il faut aussi qu'on arrive à se débarrasser de ce virus parce que l'alliance Forthem sans mobilité effective, c'est quand même plus difficile à mettre en œuvre. On le comprend. On le comprend aisément.

Donc, l'équipe, les équipes des différentes universités ne laissent pas tomber, bien au contraire, mais voilà, ce sera mieux si on peut bouger.

Et d'ailleurs à ce titre, un courrier a été envoyé à l'ensemble des enseignants, enseignants-chercheurs – on l'a signé ensemble avec Grégory Wegmann – pour leur rappeler l'existence de quatre dispositifs qui sont faciles à mettre en œuvre, notamment, vous savez, un point sur lequel on a voté au dernier CA – il me semble, de mémoire – qui est la possibilité, lorsqu'un collègue fait des heures de cours dans une université membre de l'alliance, d'intégrer ces heures de cours dans son service à l'uB. Voilà. C'est tout bête, mais il n'empêche que cela peut faciliter considérablement la mobilité par le biais de Forthem.

La même démarche sera entreprise auprès des BIATSS. On va faire une information pour rappeler aux personnels BIATSS qu'eux aussi sont concernés par cette mobilité, c'est très important, qu'on soit dans un labo, qu'on soit dans une

scolarité, qu'on soit dans un service central, peu importe, on peut parfaitement demander à bénéficier d'une mobilité pour aller dans un autre labo d'une autre université, dans un autre service de scolarité, dans un autre service central pour découvrir d'autres méthodes de travail, faire des échanges, se nourrir de l'expérience des autres et puis se nourrir de sa propre expérience à l'étranger.

Et je crois que, cela aussi, c'est tout à fait une bonne chose.

Autre point, cette année, nous avons mis en place la commission solidarité étudiante avec les associations étudiantes notamment et puis d'autres partenaires, nombreux, publics et privés, au titre desquels figure le CROUS évidemment, afin de faire en sorte qu'on...

Vous savez, le constat – je l'ai déjà dit mais je le rappelle très rapidement – c'est que nous avons une offre en matière de solidarité, d'action sociale en direction des étudiants qui est très importante en France.

Néanmoins, il y a des étudiants qui passent à travers les mailles du filet, qui ne parviennent pas à accéder finalement aux droits qui sont les leurs.

La commission de solidarité étudiante est là pour cela. Elle est là pour essayer de dénouer des situations difficiles et par la coordination des différents acteurs qui interviennent en matière de logement, en matière de santé, en matière de papiers, en matière de gestion de son propre budget, en matière alimentaire, etc., d'arriver à proposer le plus rapidement possible une solution en mobilisant les acteurs autour d'étudiants qui rencontrent des difficultés particulières. Voilà.

Et d'ailleurs, dans ce cadre, j'ai pu échanger avec deux préfets, donc le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, le préfet Sudry, et puis le préfet de la Nièvre qui tous deux m'ont confirmé que si nos étudiants internationaux rencontraient des difficultés de papiers à régulariser, qu'on les contacte directement, de sorte à dénouer ces difficultés administratives qui pourraient se poser pour nos étudiants.

Et je trouve que, là encore, on a une écoute qui est quand même très précieuse pour dénouer des difficultés qui peuvent se poser, notamment avec les services de la préfecture.

Autre point, le plan numérique pour les étudiants et les personnels.

On a parlé du télétravail, cela s'est accompagné du plan numérique, de la mise à disposition de matériel informatique, dans la mesure évidemment de nos possibilités.

Pour les étudiants aussi. Je vous rappelle deux actions successives : une à l'issue du premier confinement : don de 300 matériels.

La deuxième action au mois de septembre dernier, ça a été de mettre en prêt un parc de 350 ordinateurs portables. Il y a eu aussi des dons de clés 4G pour les problèmes de connexion, etc.

On continue l'effort. On va poursuivre ; l'idée étant qu'on aimerait qu'aucun étudiant de l'université de Bourgogne ne soit placé dans une situation où il ne dispose pas de matériel informatique pour pouvoir travailler, parce qu'aujourd'hui l'ordinateur portable, enfin portable ou fixe, peu importe, mais c'est le stylo de l'époque où, moi, j'ai commencé mes études. Tout simplement. Et sans stylo, on ne pouvait pas étudier, aujourd'hui, sans ordinateur portable on ne peut pas étudier, et sans liaison internet bien sûr.

Autres points qui ont marqué notre année.

Le schéma directeur du handicap. Cela y est, il y a été adopté. Il faut maintenant le mettre en œuvre.

La réforme des études de santé, quelles difficultés nous avons rencontrées ! Quelles difficultés nous continuons de rencontrer.

La réforme du master MEEF qui a été menée de manière absolument remarquable avec des difficultés aussi à l'INSPE. Je sais qu'il y a des difficultés qui ne sont pas terminées, on en a parlé hier justement avec certains représentants d'organisations syndicales.

Donc on est attentif évidemment à la situation et je vois la rectrice bientôt donc ce sera l'occasion de régler certaines difficultés.

Il y a la réforme du BUT, du Bachelor Universitaire de Technologie.

Il y a le projet de fondation universitaire qui est en cours, mais c'est plus long que prévu.

On a vraiment des difficultés techniques en réalité. Mais on commence à solliciter différents interlocuteurs institutionnels pour leur demander de participer à cette fondation. Il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré la CCI, établissement public économique. Et la CCI Côte-d'Or 21, qui va fusionner avec la CCI Saône-et-Loire, a donné son accord de principe pour participer à la fondation. Donc, cela, c'est une bonne chose.

Mais on va s'adresser aussi au tissu associatif local et de Bourgogne d'une manière générale et puis évidemment aux entreprises.

Autre point qui concerne la santé, et la santé notamment des étudiants, c'est que nous avons échangé avec l'ARS et donc nous avons pu obtenir la création d'un BAPU, d'un bureau d'aide psychologique universitaire, qui sera adossé au SSU et qui pourra donc permettre à des étudiants d'avoir un accompagnement psychologique en cas de problème psychologique.

Et cela, c'est – je crois – une avancée. Il n'existait pas de BAPU sur Dijon. Il en existait un à Besançon depuis – je crois – les années 60, quelque chose comme cela, et rien à Dijon. C'était tout à fait étonnant. Voilà qui va être réparé. On va le mettre en place à partir... Enfin les éléments de mise en place ont déjà eu lieu et ce sera effectif à la rentrée. Il sera basé au SSU.

L'une des questions aussi à venir de cette rentrée, cela va être la couverture vaccinale.

C'est une question – à mon avis – très importante. Vous avez vu, vous suivez tous et toutes l'actualité évidemment, et nous avons eu des échanges avec le rectorat sur la question suivante, qui est « est-ce qu'il y aura un lieu de vaccination pour les étudiants à la rentrée dans cette université ? »

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu d'instructions précises de la part de l'État directement, néanmoins le recteur de région académique nous a invités à commencer à réfléchir à cette hypothèse, ce que nous avons d'ores et déjà fait en interne dans l'équipe de gouvernance. Nous avons rencontré déjà un épisode de vaccination massive qui était lié à la méningite, à l'épidémie de méningite que nous avons subie il y a quelques années. Donc, nous nous tenons prêts bien sûr avec l'ARS pour organiser à nouveau un lieu de vaccination sur le campus.

L'idée étant que plus les étudiants et les personnels seront vaccinés et plus nous avons de chance de résister... Alors à une quatrième vague... Il y a quelques jours, j'ai écrit à l'ensemble de la communauté un message pour inciter les uns et les autres à se faire vacciner pendant l'été. Je l'ai moi-même fait. Voilà. J'ai eu les deux

doses, comme d'ailleurs beaucoup de monde dans l'équipe de gouvernance et dans nos entourages proches.

Et c'est peut-être, parce qu'en fait on ne sait pas quel est l'impact du Delta sur les personnes vaccinées et ni du Delta Plus d'ailleurs, mais c'est peut-être – et nous l'espérons – un moyen de résister à une vague future qu'on nous annonce, qui viendra probablement. Et si nous pouvons résister collectivement grâce à une immunité collective acquise avec une vaccination massive, nous pourrons continuer à vivre normalement, le plus normalement possible, à avoir des cours en présentiel et ensuite à maintenir nos activités le plus normalement possible, échapper à ces confinements, à ces restrictions d'accès aux salles de cours, etc.

Donc c'est pourquoi je réitère ici mon vœu que chacun ait conscience de la responsabilité qui est la sienne en se faisant vacciner, qui n'est pas seulement pour se protéger soi, mais aussi pour éviter d'engorger les hôpitaux et donc d'empêcher peut-être d'autres personnes de se faire soigner en raison notamment des déprogrammations qui ont déjà eu lieu au cours des confinements précédents et qui peuvent produire des effets dramatiques en termes de santé publique, c'est-à-dire pour les autres en réalité. Pas seulement pour soi mais pour les autres.

Il faut se protéger soi mais je crois qu'en se faisant vacciner on protège aussi les autres et donc il y a une dimension altruiste dans cette vaccination.

Voilà pour les principaux éléments que je voulais verser à votre connaissance au titre des informations en début de ce conseil d'administration.

Nous avons déjà pris plein de retard mais si vous voulez évoquer certains points, n'hésitez pas à prendre la parole. Il n'y a pas de difficulté.

Très bien.

Donc, je vous propose, s'il n'y a pas de prise de parole, d'entrer dans l'ordre du jour de notre dernier conseil d'administration, par les points soumis à discussion avec d'abord l'approbation du verbatim du conseil d'administration des 17 mai et 3 juin 2021.

Emmanuelle, je te passe la parole.

Mme Pucéat.- Est-ce que tout le monde m'entend pour ceux qui sont à distance ? C'est bon ?

Donc, nous allons passer au point II de l'ordre du jour qui est l'approbation de deux verbatims.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration des 17 mai et 3 juin 2021

1. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 17 mai 2021

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des remarques sur le verbatim du conseil d'administration du 17 mai 2021 pour commencer ?

Pas de remarque.

Donc, je vous propose d'approuver le verbatim du CA du 17 mai 2021.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion pour ceux qui sont à distance. Donc, je vous laisse exprimer votre vote « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Pour ceux qui sont dans la salle.

Qui refuse de voter ? Une personne.

Qui s'abstient ? Personne dans la salle.

Qui vote contre ? Personne dans la salle.

Et à distance, je n'ai que des pour.

Merci pour cette approbation de ce verbatim.

20 voix pour, 1 refus de vote

Mme Pucéat.- Donc, nous pouvons passer à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 juin 2021.

2. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 juin 2021

Mme Pucéat.- Est-ce que vous avez des remarques sur ce verbatim, à apporter ?

Non. Donc, je vous propose d'approuver le verbatim du CA du 3 juin 2021.

Je lance le vote aussi dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et il manque encore un vote dans le fil de discussion.

Donc, merci pour cette approbation du verbatim du CA du 3 juin 2021.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux questions au point III de l'ordre du jour, sur les questions financières avec un examen donc du budget rectificatif n°1 sur l'exercice 2021.

III) Questions financières

1. Examen du budget rectificatif n°1 - Exercice 2021

Le Président.- Oui. Merci Emmanuelle.

Avant de passer la parole à Fabrice Hervé, je voudrais simplement dire qu'ici il s'agit d'un budget d'ajustement qui sera suivi d'un budget de reprogrammation au mois de décembre.

Et donc c'est aussi au mois de décembre que sera présenté le budget prévisionnel pour 2022.

M. Hervé.- Merci Monsieur le Président.

Donc, la présentation du BR1, qui est effectivement un budget d'ajustement.

Quelques rappels rapides, comme cette présentation qui sera rapide, mais donc quelques éléments de contexte.

Les éléments de contexte liés à l'élaboration du budget.

Les composantes ont été chargées de prévoir, dès le budget initial, l'intégralité de leurs besoins, puis on a centralisé ensuite pour le budget rectificatif n°1 les prélèvements et les demandes de prélèvements sur fonds de roulement et une actualisation de la subvention pour charges de service public a été menée avec les éléments disponibles en mai 2021.

Et puis, prise en compte – et cela a des effets assez significatifs – du plan de relance, donc France Relance qui va avoir des effets très significatifs sur la partie investissement et puis aussi pour le plan d'actions régional pour l'innovation.

Donc cela, ce sont quelques éléments de contexte.

Sur le budget rectificatif en lui-même, on est sur des raisonnements de variations. Je conserve ces diapositives de rappel, ce sont des choses qu'on peut oublier d'un moment à l'autre, nous en sommes bien d'accord.

Donc, notre raisonnement en variation avec deux types d'opérations, les reports, d'une part, et des opérations de budget rectificatif n°1, d'autre part, donc ouverture de moyens nouveaux qui figurent. Et donc le distinguo est mené dans la note ordonnateur et puis parfois ici, dans ces diapositives.

Il y a un certain nombre de tableaux qui sont proposés dans ce budget rectificatif.

Petit rappel de ce qui doit être voté, ce qui est proposé pour information et ce qui est voté aussi avec un caractère limitatif donc schéma pris dans la circulaire opérateurs récente. Vous voyez donc en vert et en bleu les éléments sur lesquels le vote intervient.

Tableau n°1 sujet au vote, tableau des autorisations d'emploi d'abord et ensuite tableau n°2, puis on déroulera l'ensemble des tableaux.

Donc, pas de changement pour le tableau n°1 entre budget initial et budget rectificatif, avec un plafond 1 à 2 554 ETPT et plafond 2 sur ressources propres à 380 ETPT, cela reste stable.

Maintenant les autres tableaux avec leurs liens tirés, de nouveau, de la circulaire opérateurs.

D'abord, les éléments budgétaires, puis on virera vers les éléments comptables et donc patrimoniaux.

Donc sur le tableau des autorisations budgétaires, qui a un caractère limitatif comme rappelé ici pour les dépenses, on a des plafonds qui vont être votés, on a des prévisions de recettes.

Et puis on va avoir une différence qui intervient à la fin, qui est le solde budgétaire entre les recettes encaissées et les crédits de paiement ouverts.

Donc tableau 2, les dépenses.

Tout d'abord, les dépenses de personnels. Pour mémoire, au budget 2020, on était à presque 200 millions. Là, en 2021, on est à 204,5 millions et cela, c'est la comparaison de 2020-2021 du BR. On est, par rapport au budget initial de cette année, donc 2021, à plus 3,239 millions d'euros dont 518 000 euros de réajustement de subventions pour charges de service public.

Sur ce point, juste une incise rapide, je sors de la présentation pour revenir sur une autre diapositive qui n'est jamais qu'un morceau que vous avez eu de la note, pas ordonnateur, mais pour vous montrer la complexité en fait de ce qu'est être un opérateur de l'État.

Les réajustements sont faits au plus juste en fonction des informations dont disposent les services.

Et comme vous pouvez le constater, il y a un certain nombre de lignes – alors effectivement ce n'est pas sidérant, on n'est pas à 1 000 lignes, on est bien d'accord. Mais c'est pour vous montrer qu'en permanence, en fait, on a des informations qui viennent de l'État lui-même et qui amènent l'établissement à procéder à des réajustements. Si vous voyez pour les dépenses, ce sont des réajustements sur les dépenses, là, pour la première ligne, par exemple, on a eu un phénomène qui n'était pas extrêmement pratique, où on nous a dotés en 2020 pour des dépenses à passer en 2021, ce qu'on n'a pas le droit de faire évidemment, que de dépenser en avance l'argent.

Et donc il faut opérer des manipulations techniques pour le budget. Effectivement, là, il y a 10 opérations au maximum à mener, mais c'est pour vous dire comme c'est un exercice périlleux, délicat, difficile, compliqué que d'être opérateur de l'État. Vous pouvez regarder le détail, c'est en lien en général avec les réformes, que ce soit ORE... Enfin réformes, des dispositifs nouveaux, plan de relance, dialogue stratégique de gestion, études de santé, ce genre de choses, tout ce qui est le courant des universités.

Cette petite incise faite, je reviens sur le cœur de présentation. En plus, les montants de réajustement de la subvention pour charges de service public ne sont pas extrêmement significatifs eu égard au montant en jeu sur la masse de dépenses de personnels.

Donc, on a ce réajustement qui est mené ici. On a eu 760 000 euros d'ajustement de la charge d'enseignement. C'était indiqué dans la note, il y a eu un petit souci technique d'intégration de budgets, de trois composantes, au budget initial. Cela a conduit à ces réajustements ici, ce qui n'a pas provoqué de rupture dans le service bien heureusement. Ce souci d'intégration montre combien les petites erreurs dans un fichier peuvent amener à de potentielles difficultés.

Mais maintenant ce point est corrigé et il y aura vigilance dans l'avenir.

Et on a eu aussi presque 700 000 euros de reports liés au recrutement sur les contrats de recherche.

Donc, ça, c'était la partie personnel.

Si on en vient à la partie fonctionnement, on est à 45,37 millions d'euros d'autorisation d'engagement pour 43,56 en 2020 et une augmentation d'un peu plus... Presque 5 millions, de 4 615 000 euros environ par rapport au budget initial.

Un peu plus d'un million de reports liés aux opérations immobilières.

Et puis on a 2,8 millions d'euros en plus liés à la formation initiale/formation continue, 1,96 millions liés à l'immobilier.

Cela, ce sont les dépenses de fonctionnement.

Et maintenant, les dépenses d'investissement. Là on a des évolutions très significatives liées au plan de relance, puisque si on regarde en BR1 2020 on avait 27 millions d'euros en autorisations d'engagement, et 28,87 en crédits de paiement. Là, on est à 55,57 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une hausse par rapport au budget initial de 27,5 millions d'euros, sachant qu'il n'y a que 620 000 euros environ de reports. Et tout cela est lié au plan de relance et au fonctionnement budgétaire de l'université, aux marchés publics et à la gestion budgétaire et comptable publique.

On a un phénomène similaire pour les crédits de paiement qui passent à 40 millions d'euros, avec une hausse de 12 millions, dont 6 millions de reports. Et la

différence, de nouveau, entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement résulte de la stabilisation des marchés publics et (*suite inaudible*).

On a quand même quelques moyens nouveaux sur ressources propres, 2,11 millions d'euros, dont 1,3 pour le data center.

Je prends les postes les plus significatifs puisque vous avez le détail dans la note bien évidemment. Loin de moi l'idée d'occulter quoi que ce soit. C'est parce que autant prendre les montants les plus structurels.

Et on a des moyens supplémentaires par prélèvement sur fonds de roulement pour réaliser un certain nombre d'opérations, dont le traitement d'air sur le bâtiment Mirande, du cofinancement avec la région, de la maintenance, etc.

Cela, c'était côté dépenses, donc, dans ce tableau 2.

Côté recettes, on passe de 256,3 millions en BR1 2020 à 272,1 millions en BR1 2021, soit 14,2 millions d'euros de plus par rapport au budget initial.

On a 7,86 millions de reports de recettes, mais qui sont inférieurs aux reports de crédits de paiement, ce qui fait qu'on a l'université qui effectue une avance de trésorerie sur un certain nombre de dépenses.

Et puis on a 6,37 millions d'euros de recettes nouvelles avec un tout petit peu de détail : 291 000 euros de SCSP en plus ; 1,47 million d'autres financements de l'État, et puis 3,18 millions d'autres financements publics et 2,29 millions d'euros liés à la partie apprentissage et ancienne collecte de taxe d'apprentissage hors quota.

Un peu d'argent aussi en plus avec la CVEC, c'est 47 800 euros.

Donc, ce tableau au final va présenter un solde budgétaire déficitaire, je l'ai mis en italique pour cela apparaisse, à hauteur de 18,2 millions d'euros.

Après, il y a des moins, mais je trouvais compliqué d'avoir un solde déficitaire de moins quelque chose, donc c'est juste de la pure sémantique.

Mais on avait donc -12,3 millions d'euros en revanche prévus comme montant en budget initial et en 2020, en BR1, on était à -16,1 millions d'euros.

Concernant les autres opérations budgétaires, il y a une forme de compensation qui intervient, vous avez le détail dans le tableau 5.

Et donc au final, on a un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est envisagé, qui est de 17,93 millions d'euros, mais rien de bien différent de l'an passé, au fond.

On en vient maintenant à la partie comptable, à la partie compte de résultat.

Et donc, on a un bénéfice comptable prévisionnel à ce stade qui est de -2,55 millions d'euros. L'année dernière, pour mémoire, en BR1 il était de 0,082 million d'euros.

En BI 2021, on a toutefois indiqué un bénéfice prévisionnel négatif de -2,95 millions d'euros.

Donc, là, à ce stade, il est limité par les reports qui sont de plus de 3 millions d'euros et puis on a des moyens nouveaux qui ont été prélevés sur fonds de roulement aussi.

Ce résultat permet de calculer la capacité d'autofinancement, qui se monte à 1,16 million d'euros quand en 2020 elle était à 3,7 millions d'euros, et on a un écart ici de 368 000 euros avec le budget initial.

Donc, là on est sur des prévisions qui ne sont pas extrêmement optimistes, nous en sommes bien d'accord.

On verra l'atterrissage au compte financier, mais si on reportait, si on répliquait le raisonnement des années précédentes, nous devrions finir en résultat excédentaire, puisque quand on était à 0, on a fini à plus, +13 en l'occurrence, mais avec une partie de crise sanitaire qui était explicative à hauteur de 4 millions d'euros, donc soit de +9 millions d'euros environ.

Et donc, on peut penser qu'on ne devrait pas sombrer dans le négatif et ne pas déclencher la première étape, normalement... Enfin la première étape, le premier point pour un plan de retour à l'équilibre financier, quand bien même – me semble-t-il, si je n'ai pas rêvé dans nos discussions avec notre tutelle récemment – il semblerait que... Ce texte, je ne sais jamais... Je ne suis pas très, très fort en droit, je ne sais jamais si c'est une circulaire, un arrêté ou quoi que ce soit.

Les textes, en tout cas, sont en train d'évoluer pour ne plus se cantonner au simple résultat comptable négatif, mais avoir une appréciation multi critères de la soutenabilité de l'établissement, ce qui viendrait changer la donne, puisqu'on pourra avoir un résultat légèrement négatif et néanmoins ne pas être considéré comme en situation extrêmement délicate. Mais à ce jour, on n'a pas de document officiel.

En tout cas, on devrait, je dis bien c'est du conditionnel, on devrait ne pas terminer dans le négatif, mais l'avenir nous le dira, si, structurellement, on est bien avec un écart de 9 millions d'euros entre ce qu'on a sur le début de l'année et la fin de l'année.

Cette capacité d'autofinancement est reprise dans le tableau au point ressource et figure aussi dans le tableau 6 que vous avez eu.

On opère donc un prélèvement de 18,2 millions d'euros pour compenser le solde budgétaire. Ce qui nous amène à un niveau final de fonds de roulement de 48,32 millions d'euros alors qu'il était en compte financier, là, donc en atterrissage de l'an passé, à 66,5 millions d'euros.

Trésorerie, même trajectoire. On avait presque 58 millions d'euros en compte financier, on termine à 40 millions en BR1 – tout ceci n'est que prévisionnel.

On se retrouve donc avec une variation de la trésorerie d'environ 18 millions d'euros.

Et donc, je remets pour mémoire ces petits schémas, mais très rapidement.

On a ce document de synthèse qui apparaît avant de... Je reviendrai sur cette diapo. Les traditionnels indicateurs de l'État, enfin, en tout cas, qui sont manifestement manipulés par l'État. Là, ce qui compte ce n'est pas que ce soit illisible, le but de l'affaire, mais ce n'est pas que ce soit lisible, vous dirais-je, parce que c'est tout petit. On a du mal à lire, moi-même je n'arrive pas à lire sur mon ordinateur. Si j'enlève mes lunettes, si.

En fait, en haut à gauche, vous avez l'évolution du solde budgétaire. En haut à droite, la CAF. En bas à droite, l'évolution du fonds de roulement en niveau. Et en bas à gauche, l'évolution du fonds de roulement en jours de charges décaissables.

Ce qui compte, c'est en fait l'espèce d'ovale bleu que je vous ai mis, qui nous permet de situer l'établissement. Comme on le voit, c'est au niveau de la capacité d'autofinancement que quelque chose se passe en BR – et en fait, c'est si la comparaison avait du sens, parce qu'on est en BR, on n'est pas en état de, soit le budget initial, soit le compte financier. Et ce que vous avez dans ces documents, ce sont pour toutes les barres, sauf la dernière à chaque fois qui a une couleur un tout petit peu différente, initialement dans ce qui est prévu, ce sont des comptes financiers. Et puis en dernière barre budget initial et, là, j'ai corrigé, il y a écrit toujours « budget », mais j'ai corrigé, elles ont une couleur différente, vous noterez,

on sent une manipulation habile de ma part, mais en fait j'avais corrigé pour mettre les données de compte financier.

Et donc, c'est juste pour situer l'établissement.

Et on se retrouve avec la même chose ici avec en haut à gauche, le résultat net comptable. En haut à droite, la trésorerie en jours de charges décaissables et en bas la trésorerie. Et ce qu'on voit, en gros c'est le corollaire, ces deux variables étant très corrélées : le résultat comptable se décale complètement vers la gauche et nous fait apparaître dans une situation délicate, si la comparaison était complètement pertinente. Je ne dis pas que je fais des comparaisons sans sens, mais c'est juste pour dire ... Qu'apprécierait l'État à ce stade ? Il apprécie qu'on a un résultat qui est... Le prévisionnel qui n'est pas très bon et une CAF qui n'est pas très élevée, mais surtout rien de dramatique.

Mais de toute façon, ce n'est que l'exercice prévisionnel, seul le compte financier nous permettra d'apprécier justement la situation.

Pour terminer, deux remarques.

Donc, on a, ici, une présentation budgétaire, liée aux reports règlementaires et aux besoins nouveaux. Une correction liée à une erreur technique de défaut d'intégration de budgets de trois composantes, dont une de taille importante avec beaucoup d'heures au budget initial. Et puis le plan de relance et le plan régional font que l'établissement est obligé d'avancer pas mal de trésorerie.

Merci beaucoup.

Et puis, pour mémoire et pas de manière très lisible, les différents agrégats qui apparaissent sur la diapositive à gauche.

Merci.

Le Président.- Merci Fabrice pour cette présentation synthétique, alors parfois un petit peu absconse, mais manifestement savante.

Plus sérieusement, merci pour la qualité du travail réalisé parce qu'en réalité c'est un exercice qui n'est pas simple du tout. Pourquoi ?

Parce que le BR1, qui vous est présenté aujourd'hui, ne reprend pas tous les éléments susceptibles d'influer sur le budget, et notamment le DSG2 pour lequel nous n'avons pas encore reçu de notification.

Nous sommes en attente. Il nous avait été annoncé au mois de juin, voire début juillet. Nous sommes le 6 juillet et nous n'avons rien eu.

De même, nous n'avons pas notamment d'idée sur l'augmentation de 10 %. Vous avez sûrement dû voir passer cela, l'augmentation de 10 % pour abonder les fonds récurrents des laboratoires en vertu de la loi sur la programmation pluriannuelle de la recherche.

Donc, cela, on ne sait pas. On ne sait pas sur quelle base ces 10 % ont été calculés, ce que cela va donner exactement pour nos laboratoires.

Donc, cela pose problème. Pourquoi ?

Parce que finalement la notification, de toute façon, est tardive au regard de notre échéance d'aujourd'hui qui est le CA qui veut statuer sur le BR1.

Et nous n'avons pas pu intégrer les sommes qui vont nous être versées au titre de ce DSG2 dans ce BR1 parce qu'évidemment notre tutelle s'y oppose forcément puisqu'on ne sait pas combien ces sommes vont représenter.

Et donc c'est un peu délicat parce que nous ne pourrons évidemment dépenser cet argent qu'à condition qu'on nous le notifie et qu'à condition qu'on l'ait budgétisé.

Si bien que, comme vous savez en plus que les crédits sont annualisés et non pas pluriannualisés – donc on ne peut pas les dépenser sur plusieurs années –, tout ce qui n'aura pas été finalement intégré dans le budget par le budget rectificatif, qui doit normalement être dépensé en 2021, il va falloir soit qu'on le reporte, soit qu'on fasse un nouveau BR à l'automne.

Mais si on fait un nouveau BR à l'automne pour intégrer les notifications tardives, on va être confronté à un phénomène qu'on connaît bien les uns et les autres, c'est celui de la précipitation puisque comme on ne peut pas dépenser les sommes sur l'année suivante, qu'est-ce qu'on fait ? On dépense un maximum et peut-être de manière pas tout à fait rationnelle, il faut bien l'indiquer, mais c'est humain, ces sommes d'argent qui pourraient être bien plus utilement dépensées si elles s'intégraient dans une stratégie « responsable » de la gestion des deniers publics.

Donc, vraiment on se retrouve dans une situation où ces sommes-là, qui sont notifiées tardivement, risquent *in fine* d'abonder le fonds de roulement de l'année suivante, n'est-ce pas, alors qu'on en aurait eu besoin réellement en 2021.

Donc, sauf à multiplier les BR... imaginons qu'on fasse des BR, des BR, des BR pour suivre finalement le calendrier des notifications faites par l'État, mais en même temps notre tutelle nous indique que non, il ne faut pas multiplier les BR parce que cela prouve que vous avez une mauvaise prévisibilité budgétaire. Eh bien oui, mais cette prévisibilité budgétaire est très dépendante aussi de notifications que nous recevons de la part de l'État. Voilà.

Donc, là, on est un peu dans la quadrature du cercle, je ne vous le cache pas. Cela ne facilite pas les choses et sincèrement on préférerait effectivement procéder comme tel mais sur des bases définitives – on va dire – au titre de l'année 2021.

Malheureusement, ce n'est pas possible. Je le regrette.

Donc, voilà, c'est ce que je voulais dire au titre des commentaires, avant d'ouvrir la discussion, bien sûr.

Oui. Peggy ?

Mme Cénac.- Comme vous avez évoqué les crédits de laboratoires, je repense à une chose.

Je ne suis pas sûre qu'on soit concernés dès l'année 2021, probablement plus, sur le fait de devoir payer la prime de précarité pour les contrats de moins d'un an.

Donc, pour les laboratoires de recherche, je pense aux postdocs, mais en réalité il n'y a pas que les postdocs qui sont concernés par le versement de cette prime de précarité. Donc s'il y a des contrats qui durent moins d'un an et qui ont été signés sur l'année 2021, il y aura à payer une prime de précarité, est-ce qu'elle a été budgétisée ?

Le Président.- Pierre-Etienne Thepenier va pouvoir répondre.

M. Thepenier.- Justement on a commencé à mettre en paiement, on a déjà payé quelques-unes des primes, des « indemnités de fin de contrat », puisque c'est leur nom.

Donc, on n'a pas finalement de recul sur le coût que cela va représenter pour l'établissement. On a mis en place des outils de calcul, justement au niveau des laboratoires, dans le cadre des demandes d'autorisation de recrutement, un système

informatique qui permet de calculer le coût que représente cette prime, et donc de l'intégrer dans les budgets.

Mais on n'a pas le recul, notamment parce que l'année 2020 a été une année très particulière au niveau des recrutements, donc on ne pouvait pas trop comparer.

On a regardé sur 2019 le coût que cela pouvait représenter au niveau global. Mais effectivement, là, je ne peux pas vous donner un chiffre.

Par contre, ce que je peux vous dire c'est qu'on met déjà en paiement cette indemnité actuellement.

Mme Cénac.- Une crainte émanant de certaines... des bruits de couloir – on va dire – concernant finalement l'idée de baisser l'indice de rémunération des personnes recrutées pour que la prime de fin de contrat soit incluse dans l'enveloppe initialement prévue, ce qui est quand même contraire à l'esprit de la loi et de la mise en place de cette prime de précarité.

Donc, ce que j'espère, c'est qu'au niveau de l'établissement, en période de contrainte budgétaire, on ne finisse pas par rémunérer moins les personnels contractuels parce qu'il faut intégrer la prime dans l'enveloppe initialement prévue, ce qui serait franchement très dommageable.

Donc, j'espère que cela ne se traduira pas comme cela au niveau de l'établissement.

Le Président.- Je prends note de l'observation. Je la découvre parce que je n'en ai pas entendu parler et on va se pencher sur cette question.

Cela me paraît étrange.

Oui. Luis. Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui. Je suis tout à fait d'accord sur la remarque et sur la crainte.

Seulement il faut savoir de quels personnels on parle, parce qu'il est possible que sur certains financements, de toute façon, l'enveloppe soit plafonnée et que cela conduise par la force des choses à une baisse de la rémunération.

Et il ne serait pas possible, en tout cas pas très raisonnable, de faire abonder à l'établissement des contrats ANR ou des financements Région ou État pour lesquels il y a une enveloppe, et il faut se débrouiller pour que le postdoc rentre dedans avec la prime et les charges, etc.

Mme Pucéat.- Après, ce n'est pas nécessairement... Quand on a une enveloppe constante, par exemple sur un projet ANR ou Région ou autres qui est déjà financé avec une enveloppe qui ne peut pas être augmentée puisque le projet est déjà bouclé, la façon de résoudre ce problème n'est pas du tout clairement une baisse de l'indice. Cela peut aussi être un contrat un peu plus court, par exemple, avec un même indice de rémunération.

Mais pour intégrer dans cette enveloppe cet aspect-là, il est aussi possible de prendre un postdoc de 11 mois au lieu de 12 mois, par exemple. C'est une autre possibilité que l'on peut envisager sur des contrats vraiment spécifiques qui sont liés à la recherche avec une enveloppe qui ne peut pas être augmentée une fois que le projet est accepté et signé.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes, remarques, observations ?

Oui. Luis.

M. Le Moyne.- Je pense ne pas être le seul à ne pas tout comprendre.

Mais quand même, sans trop de technicité, j'aimerais savoir si la situation est grave, parce que quand il y a 18 millions qui se baladent, cela fait un peu peur.

Enfin, je précise ma question, c'est l'ordre de grandeur pratiqué par des universités, semblables à la nôtre, ou pas ?

Sur le prélèvement sur fonds de roulement, là.

Le Président.- Fabrice.

M. Hervé.- Pour les questions précises, en BR, on n'aura jamais l'info... En tout cas, moi, je ne sais pas la trouver, l'information, pour les autres universités.

Ce qu'on a là, ce sont soit des comptes financiers, soit des BI qui disparaissent à mesure que le temps passe sur les données qui sont disponibles en *open data*.

Sur les prélèvements sur le fonds de roulement, tout doit dépendre de l'investissement puisqu'on prélève pour investissement.

Moi, je n'aurais pas tendance à dire que c'est grave puisque l'année dernière on avait eu un prélèvement de -16 et, là, on est à -18 et qu'*a priori* tout s'est bien passé.

Plutôt, dans le sens où on investit, c'est plutôt favorable.

En revanche, on a toujours ce décalage, là, qui existe dans les prévisions et qui n'est pas facile à résoudre en cette période post crise sanitaire, enfin post, si on veut, mais de crise sanitaire atténuée – on va dire cela comme cela. On a toujours ce décalage.

Donc, là, la situation, j'aurais tendance à dire qu'elle n'est pas dramatique, mais je ne suis pas devin, donc je ne veux pas donner de garantie, je ne me permettrais pas de donner de garantie. Mais ce qu'on constate c'est il y a un décalage entre budget initial, BR, compte financier, atterrissage, un décalage de plusieurs millions d'euros : 9 manifestation en période de croisière ; 13 en période de crise sanitaire.

Donc, là, ça dit que la situation n'est pas dramatique. Loin de là !

Pour autant, on est toujours avec le même problème, ce qu'on ne cesse de ressasser depuis le début, qui est qu'on arrive à dégager de l'excédent qui nous permet d'investir, mais pas d'employer des gens pour les mettre devant les machines puisqu'on est en tension sur la masse salariale et cela n'a pas changé du tout.

Alors que certaines universités... Par curiosité, l'autre jour, suite à une discussion avec un collègue en dialogue d'objectifs et de moyens, je regardais le taux de rigidité de l'université de Bordeaux, il y a 75 %, un peu plus, à peine, alors que, nous, on a baissé à 80,5, je crois, ou quelque chose dans ce goût-là.

Donc, on est à 5.5 sur plus de 200 millions, 250 millions environ, donc voilà. On a toujours le même problème.

Donc, *a priori* la situation n'est pas dramatique, mais je n'engage pas l'établissement, seulement moi-même sur cet avis, tout de même, je tiens à le préciser. *A priori* la situation n'est pas dramatique, mais on est toujours dans la même situation : pas de possibilité d'embaucher ou pour nous de dégager des marges de manœuvre.

M. Le Moyné.- Et juste une remarque sur les conséquences de cette fongibilité asymétrique, c'est que du moment où l'on investit pour faire des économies sur des bâtiments, etc., on améliore la situation. Mais c'est inquiétant de voir des nouveaux espaces se créer à droite et à gauche alors que notre capacité à supporter le fonctionnement de tout cela se réduit.

Je suppose qu'il faut faire très attention à l'avenir sur les investissements qui sont menés, être sûr que les nouvelles surfaces s'accompagnent aussi de moyens de les maintenir, de les faire fonctionner, de les nettoyer, de les réparer, etc.

Le Président.- C'est une évidence mais je la partage complètement.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

Je vous propose d'adopter ce budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021.

Tu reprends ?

Mme Pucéat.- Je vous propose donc d'approuver au titre du premier article

- Les autorisations budgétaires suivantes :
 - . 2 554 ETPT au titre du plafond 1 et 380 ETPT au titre du plafond 2.
- Les autorisations d'engagement pour un montant total de 305 482 263,55 euros après BR1 dont :
 - . 204 536 374,41 euros en personnel,
 - . 45 374 190 euros en fonctionnement,
 - . 55 571 699,14 euros en investissement ;
- Des crédits de paiement pour un montant de 290 272 944,82 euros après BR1 dont :
 - . 204 536 374,41 euros en personnel,
 - . 45 637 449,49 euros en fonctionnement,
 - . 40 099 120,92 euros en investissement,
- 272 071 333,45 euros de prévisions de recettes après BR1 ;
- 18 201 611,37 euros de solde budgétaire déficitaire après BR1.

Au titre de l'article 2, d'approuver également

- les prévisions budgétaires suivantes après BR1 :
 - . 17 926 103,37 euros de variation négative de trésorerie,
 - . -2 553 368,23 euros de résultat patrimonial,
 - . 1 158 417,77 euros de capacité d'autofinancement,
 - . 18 201 611,37 euros de variation négative de fonds de roulement, c'est-à-dire donc une diminution sur le fonds de roulement.

Et au titre de l'article 3, donc d'approuver les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, compte de résultat et tableau de financement et des opérations pluriannuelles.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion.

Ceux qui sont à distance, vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre.

Et dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une, deux abstentions...

Le Président.- Deux abstentions.

Mme Pucéat.- Dans la salle, qui vote contre ? Personne.
Et à distance, je n'ai que des pour, donc merci pour cette approbation.

19 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Pour les votes à distance ou même dans la salle, n'hésitez pas à manifester si vous avez des procurations et notamment à distance.

Mme Pucéat.- Donc nous pouvons maintenant passer au point 2 des questions financières qui concernent la tarification des conférences occasionnelles inédites.

2. Tarification des conférences occasionnelles inédites

Mme Pucéat.- Pour information, le CA de l'uB a fixé en 2012 le montant d'un certain nombre de rémunérations accessoires qui relèvent d'activités de formation et aussi de recrutement, dans une délibération qui est celle du 13 décembre 2012, qui vient en application de l'arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 9 août 2012 relatif à la rémunération des agents participant au titre d'activités accessoires.

Et donc parmi ces activités accessoires, le montant actuel qui est fixé pour les conférences occasionnelles inédites est 150 euros brut de l'heure.

Or, dans le cadre du programme ICE, c'est-à-dire Itinéraire Chercheur Entrepreneur d'UBFC... c'est un dispositif qui est soutenu et financé par la région Bourgogne Franche-Comté, et auquel émargent les deux IAE d'UBFC. Cette année, il y a 45 heures de conférence qui doivent être assurées par des personnels de l'IAE Dijon et aussi par un vacataire professionnel, et qui entrent dans le cadre de ces conférences occasionnelles inédites.

Donc, ce programme ICE est un programme destiné à former des doctorants et des post-doctorants au management. Cela représente des séries de conférences qui sont des conférences sur-mesure, qui correspondent vraiment à des besoins d'une formation scientifique et entrepreneuriale adaptée aux besoins de chaque doctorant et post-doctorant.

C'est pour cela que ce sont des conférences inédites puisqu'elles changent à chaque fois et elles servent à favoriser la création d'entreprises de haute technologie qui sont issues de la recherche.

L'enveloppe qui a été accordée par la Région n'est pas suffisante pour assurer ces 45 heures de conférences avec un tarif de 150 euros de l'heure et c'est pour cela qu'il vous est proposé ici de modifier ce tarif de 150 euros à 85 euros pour la période de décembre 2020 à mars 2021, puisque c'est la période qui correspond au déploiement de ce dispositif et qui permet de rentrer dans l'enveloppe accordée par la Région.

Donc, c'est un tarif qui a été discuté, qui a reçu bien évidemment en amont l'accord des différents intervenants.

Donc, voilà, c'est-à-dire que c'est une modification de cette tarification qui est ponctuelle et spécifiquement pour ce programme ICE.

Ensuite, le tarif repassera à 150 euros pour les autres conférences occasionnelles inédites.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Le Président.- Oui. Luis.

M. Le Moyne.- Enfin, d'une façon générale, je ne vois pas pourquoi les tarifs que l'on voterait, ne découleraient pas d'une logique économique et d'une logique organisationnelle qui seraient votées, comme cela, une fois pour toutes, alors que manifestement le cadre auquel ils s'appliquent est très variable. La preuve.

Donc, moi, je ne m'oppose pas à ce qu'on vote un tarif transitoire, mais cela prouve bien que le vote de tarifs dans l'absolu n'a pas beaucoup de sens.

Mme Pucéat.- Je pense qu'il faut quand même, *a priori*, avoir un tarif par défaut qui soit voté, je pense que c'est inévitable.

Ensuite, si nécessaire, il y a des adaptations possibles, mais il est nécessaire d'avoir malgré tout un tarif de référence qui peut être modulé ensuite en fonction des besoins.

M. Le Moyne.- Oui. Peut-être qu'une grille ou un plafond serait plus opérationnel.

Je ne connais pas les contraintes légales de cette affaire mais...

Le Président.- Oui. Cela suppose d'avoir une lecture des textes applicables et puis ensuite voir si c'est possible. Mais pourquoi pas à l'avenir en tout cas ? Pourquoi pas à l'avenir ?

Mme Pucéat.- On peut y réfléchir.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point-là ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver cette tarification à 85 euros pour les conférences occasionnelles inédites dans le cadre de ce programme ICE pour la période entre décembre 2020 et mars 2021.

Donc, je vais mettre le vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion : « refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au dernier point des questions financières, qui concerne le montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP des dossiers « apprentissage ».

Je vais peut-être laisser la parole à Cédric pour présenter ce point.

3. Montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP des dossiers « apprentissage »

M. Demonceaux.- Merci Madame la vice-présidente.

Donc, ce point a pour objet en fait les modalités financières de l'apprentissage.

Il faut savoir que depuis la loi Avenir de 2018, les modalités financières ont été plus fortement chamboulées. Auparavant, l'apprentissage était financé par la taxe d'apprentissage et par les aides de la Région.

Depuis la loi Avenir de 2018, c'est géré par France Compétences et par les opérateurs de compétences qui financent en fait l'apprentissage au travers de coûts contrats.

C'est la raison pour laquelle en fait les CFA ont retravaillé leur modèle financier et ont dû revoir un peu leur copie.

C'est la raison pour laquelle le CFA SUP, en novembre 2019, a acté le fait, lors de son CA, de prélever un forfait de 400 euros par coût contrat.

Depuis, une convention financière a été signée entre le CFA SUP et l'université, le 27 janvier 2021, qui précise de la façon suivante que ce forfait est un forfait prévisionnel et, en fonction des frais de structure, ce forfait peut être réévalué à la baisse chaque année.

Et il s'avère qu'après la clôture des comptes du CFA SUP, le CFA SUP est en mesure de nous dire que ce forfait sur ce coût contrat ne sera pas de 400 euros mais de 250 euros pour l'année et l'exercice de 2020.

Donc, ce qui est demandé au conseil d'administration de l'université de Bourgogne c'est d'approuver non pas un montant à hauteur de 400 euros de prélèvement sur les coûts contrats, mais une diminution de 150 euros et du coup un forfait de 250 euros.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de question.

Très bien.

Donc, je vous propose d'approuver ce montant de 250 euros pour la gestion par le CFA SUP des contrats d'apprentissage courant sur l'exercice 2020.

Je mets la question au vote dans le fil de discussion.

C'est parti. Donc, vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai que des votes pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux questions relatives aux ressources humaines, avec un premier point sur le projet d'action sociale pour l'année 2021.

Je vais laisser la parole à Stéphane Tizio.

IV) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 8 juin 2021)

1. Projet d'action sociale pour l'année 2021

M. Tizio.- Donc, voici le premier point qui entre dans les questions relatives aux ressources humaines et qui tient en fait lieu de compte-rendu du comité technique du 8 juin dernier.

Donc, le premier point, c'est le projet d'action sociale pour l'année 2021. Et ce projet d'action sociale, pour le résumer, concerne tout d'abord une modification sur l'aide aux personnels nouvellement nommés ou mutés. C'est un dispositif qui existe déjà, mais dans les critères d'éligibilité à ce type d'aide il a été proposé de rajouter un critère de distance sous la forme suivante : la distance de l'ancien logement de l'agent doit être supérieure ou égale à 40 kilomètres aller.

Puisqu'en fait cette aide a effectivement vocation à aider les personnels qui sont nouvellement nommés à l'université de se rapprocher de leur lieu de travail. Donc, c'est effectivement un critère qui n'était pas, pour le moment, en ligne de compte, mais il est proposé de le rajouter. Donc, cela, c'est le premier point du projet d'action sociale.

Pour le deuxième point de ce projet d'action sociale, il s'agit en fait de mettre à jour les taux des différentes prestations qui sont servies par notre service d'action sociale. Et donc mise à jour des prestations qui évidemment changent tous les ans. Ce sont les prestations interministérielles dont les taux nous sont imposés et on doit donc les mettre à jour.

Et puis, on a certaines modifications de montant également qui sont prévues. Modifications de montant de certaines aides qui n'avaient pas été revalorisées depuis quelques années.

Donc, par exemple, on a une modification du montant de l'aide aux vacances qui passe à 4,25 euros par jour et par personne, alors qu'il était à 4 euros précédemment.

Modification également du montant concernant l'aide au séjour en centre de loisirs sans hébergement qui passe à 6 euros par jour.

Et enfin, on propose de réviser les taux des différentes prestations d'action sociale en fonction de l'inflation, c'est-à-dire les indexer finalement sur la hausse du coût de la vie.

L'ensemble de ce plan a été présenté au dernier comité technique le 8 juin, et l'avis du comité technique a été favorable à l'unanimité des votants.

Avant de passer formellement au vote, est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote. Donc, je vous propose d'approuver le projet d'action sociale pour l'année 2021.

Je mets le vote dans le fil de discussion. Voilà. Il est lancé dans le fil de discussion.

Qui refuse de voter dans la salle ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai également que des pour dans le fil de discussion.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au deuxième point qui concerne les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Donc, toujours Stéphane Tizio qui a la parole.

2. Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité

M. Tizio.- Très bien. Merci Madame la vice-présidente.

Alors, les lignes de gestion c'est en fait une obligation légale qui est faite aux opérateurs de l'État depuis la loi de transformation de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion concernent trois champs.

Un premier champ qui sont les orientations en matière de mobilité, un deuxième champ qui sont les orientations en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels et enfin le troisième champ qui concerne la stratégie de pilotage pluriannuelle des ressources humaines.

Aujourd'hui, il s'agit de proposer au conseil d'administration de voter les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Alors, ces lignes directrices de gestion qui, elles aussi évidemment, ont été présentées au dernier comité technique, ont été construites par les services du pôle RH et discutées lors d'un groupe de travail qui a réuni traditionnellement les représentants des organisations professionnelles, quelques responsables administratifs et chefs de service, pour justement finaliser le document dont vous avez été destinataires.

Dans le document – ma présentation est très succincte et je préfère laisser plutôt un espace aux questions – qui précise, enfin qui constitue ces lignes directrices de gestion, on précise évidemment les éléments réglementaires qui servent de socle finalement à la mobilité des agents, qu'ils soient BIATSS ou enseignants, enseignants-chercheurs.

Et vous avez donc dans ce document une première partie, les orientations en matière de mobilité pour les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et une seconde partie avec celles qui sont relatives aux personnels BIATSS. Sachant qu'à chaque fois vous avez donc un rappel des dispositifs réglementaires et auxquels bien entendu il ne s'agira absolument pas de déroger, mais également les dispositifs qui sont propres à l'université, c'est-à-dire ce qui est mis en place pour permettre, faciliter ou, pourquoi pas, encourager la mobilité de ces agents.

Et à ce titre justement, ces lignes directrices de gestion exposent quels sont les dispositifs d'accompagnement et de formation, auxquels les personnels, quel que soit leur statut d'ailleurs, peuvent accéder au sein de notre établissement.

Dernier élément, ces lignes directrices de gestion sont édictées pour trois ans, c'est ce que j'ai noté, là, sur ma présentation, mais évidemment elles restent évolutives, puisqu'elles doivent non seulement suivre l'actualité réglementaire, mais aussi l'actualité propre à notre établissement. C'est-à-dire que si nous mettons en place de nouveaux dispositifs, ils seront évidemment intégrés à ces lignes directrices qui sont dès lors resoumises aux différentes instances de l'établissement.

J'ajoute enfin que le comité technique saisi de cette question a rendu un avis, là aussi, favorable à l'unanimité des votants.

Donc, s'il y a des questions ou des observations relatives au document ?

Peggy.

Mme Cénac.- Tout d'abord, merci pour le document.

En préparant ce CA, j'ai sollicité mes collègues au national du SNESUP pour avoir des exemples de ce qui s'était fait dans d'autres établissements.

Et en voyant ces documents, en particulier celui d'Angers que je trouve bien fait, j'ai vu un paragraphe spécifique pour le handicap, pour les personnels en situation de handicap, donc, de construction d'aides particulières à la mobilité pour ces personnels.

Donc, je me demandais si... Peut-être que c'est en réflexion par rapport à tout ce qui est engagé en ce moment comme groupe de travail sur le handicap et que du coup ce volet-là pourrait être traité dans ce cadre du groupe de travail et évoquer la mobilité à ce moment-là ou si c'est quelque chose qu'on pourrait faire plus tard, d'intégrer cette dimension à l'aide à la mobilité pour les personnels en situation de handicap avec des contraintes particulières.

S'il y a quelque chose à faire, à ajouter dans ce document ou si cela viendra plus tard.

M. Tizio.- En fait, il y a eu un échange, je me souviens, avec le SNPTES lors du groupe de travail. On a ajouté donc à la page 18 du document un dispositif qui est issu de la loi de transformation de la fonction publique sur les détachements dans un corps de niveau supérieur pour les personnels justement en situation de handicap.

Donc, c'est un des dispositifs de mobilité réservé à ce type de situation.

Et après effectivement dans le cadre du travail plus général sur le schéma directeur du handicap et tout ce qui est mis en place, la question de la mobilité est effectivement travaillée à cet horizon-là.

Mais en tout cas, on a effectivement pris en compte ce dispositif.

Mme Cénac.- Merci.

Je n'avais effectivement pas fait attention. Donc je faisais une comparaison avec le document d'Angers où il y a vraiment une grosse section avec plusieurs pages, donc cela ne passait pas inaperçu.

Là, c'est vrai que je n'ai pas vu ce point, donc je vous remercie pour votre précision.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est dans la salle, peut-être à distance, non ?

Mme Pucéat.- Non. Il n'y a rien dans le fil de discussion.

Très bien. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion.

Donc, dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons maintenant passer au point sur la grille indiciaire applicable aux professeurs contractuels de type second degré.

3. Grille indiciaire applicable aux professeurs contractuels de type second degré

M. Tizio.- Alors, donc dernier point qui a fait l'objet d'une discussion en CT.

C'est un projet de modification de la grille indiciaire applicable aux professeurs contractuels de type second degré.

En réalité, cette proposition, c'est un toilettage – si j'ose dire – et une mise à jour d'une grille indiciaire qui s'appliquait et qui avait été votée par le conseil d'administration de notre établissement en 2000.

Pourquoi cette grille indiciaire ? Pourquoi est-ce que, aujourd'hui, on doit la remettre à jour ? Pour deux raisons principales.

Première raison, c'est que, au départ, les emplois de professeurs contractuels de type second degré étaient en fait réservés à des postes de professeurs du second degré qui étaient vacants et donc qu'on pouvait pourvoir avec ce type de contrats.

Or, le temps passant, il s'avère que désormais des emplois de contractuels de type second degré peuvent être aussi utilisés pour pallier temporairement la vacance d'un poste mais non seulement de professeur de second degré mais y compris d'enseignant-chercheur. Par exemple, quand un poste d'enseignant-chercheur se trouve vacant et en attendant qu'il soit pourvu, on peut, en lieu et place d'un poste d'ATER, par exemple, proposer un contrat de professeur contractuel de type second degré, ce qui *a priori* n'était pas prévu par la délibération initiale.

Donc, pour cette raison il faut que nous délibérions sur l'élargissement des bénéficiaires de cette grille indiciaire.

Et puis, deuxième raison pour laquelle on toilette cette grille indiciaire, c'est la volonté de la généraliser à l'ensemble des professeurs contractuels recrutés par les différentes composantes de l'université et de tenir compte notamment de leur niveau de diplôme et de leur expérience professionnelle dans l'enseignement supérieur.

Alors évidemment sur le plan des obligations de service de ces professeurs contractuels de type second degré, elles sont les mêmes que celles des professeurs titulaires du second degré, soit un volume horaire de 384 heures ETD par année universitaire. Donc, là, il n'y a pas de modification.

Et on aboutit donc à la grille suivante, qui fait apparaître trois niveaux de rémunération fondés sur les indices 431, 471, 511.

Donc, on distingue les collègues professeurs type second degré titulaires d'un Master 1, puis ceux titulaires d'un Master 2 ou d'un doctorat sans expérience, puis enfin les titulaires d'un Master 2 ou d'un doctorat avec une expérience d'au moins un an en qualité d'ATER à temps complet ou de deux ans de professeur contractuel dans l'enseignement supérieur.

Donc, cela aboutit à ces différents niveaux de rémunération.

Cette grille indiciaire constitue en fait une première pierre d'un édifice plus large que nous serons sans doute amenés à construire à partir de l'année académique prochaine qui est justement de refonder l'ensemble des conditions de rémunération des personnels contractuels, c'est-à-dire, au-delà des seuls professeurs, de l'ensemble des personnels contractuels de notre université.

Je tenais simplement à le signaler puisque cette question a fait l'objet d'une question en CT où les collègues ont demandé si je pouvais donc m'engager à ce que cette proposition finalement ne soit que transitoire puisqu'elle va se trouver *de facto* englobée à l'avenir dans un dispositif beaucoup plus large.

En tout cas, pour ce qui est de cette grille indiciaire-là, le CT a donc, après discussion, rendu un avis, lui aussi, favorable à l'unanimité.

Donc, y a-t-il des questions ? Oui. Peggy.

Mme Cénac.- Je vous ai interpellé plusieurs fois justement à ce sujet, donc de la mise en place d'un groupe de travail pour cette grille indiciaire pour les enseignants contractuels.

Je regrette d'avoir à me prononcer à nouveau dans l'urgence sur cette grille qui n'a pas encore fait l'objet de discussion en groupe de travail, qui ne résout pas les problèmes rencontrés.

J'avais donné – je crois – je vous avais donné l'exemple, la dernière fois que je vous avais interpellé en conseil d'administration, de la grille qui est faite à Créteil, à l'UPEC, donc qui prend en compte le doctorat, qui prend en compte l'ancienneté.

Je regrette qu'on ne se cale pas sur ce travail qui a été effectué à l'UPEC, et que l'ancienneté, donc, ne soit pas prise en compte.

À titre de comparaison, les contractuels enseignants qui sont recrutés dans les lycées ont, eux, une grille établie et une reconnaissance des diplômes et de l'ancienneté par le rectorat avec... Enfin les enseignants contractuels sont concernés ainsi que les adjoints d'enseignement dans le secondaire. Les textes de loi et le rectorat tiennent compte des diplômes, des années d'ancienneté et de l'avancement et c'est revu tous les trois ans.

L'indice 511, qui est proposé pour des personnes qui travaillent à l'uB depuis des années, est particulièrement faible. A titre d'exemple, nous avons une collègue en CDI qui travaille à l'uB depuis une vingtaine d'années, qui est rémunérée à l'indice 583, donc moins bien rémunérée que certains de nos post-doc, après 20 ans de travail à l'uB.

Après l'année assez épouvantable que nous avons tous passée, je dois dire que j'ai des retours des collègues contractuels qui n'en peuvent plus des conditions de travail et de rémunération.

Il y a urgence à considérer ces demandes et à faire un groupe de travail qui permette de réfléchir en profondeur à la rémunération de ces personnels.

Donc, ce que nous demandons, c'est une grille avec un tableau clair des indices selon les diplômes, les années d'ancienneté, l'expérience professionnelle, un rythme d'avancement, des changements d'indice tous les trois ans, comme c'est le cas d'ailleurs à l'UPEC.

Au jour d'aujourd'hui les contractuels sont toutes et tous recrutés sur des contrats de droit public à des indices bas et différents. Que dire à des collègues contractuels de l'uB qui sont là depuis des années avec des indices entre 511 et 588 et qui voient une fiche de poste de recrutement pour cette rentrée universitaire dans une composante de l'uB pour un néo contractuel avec deux ans d'ancienneté et un indice de 608 ?

Ce sont des frustrations qui sont difficiles à vivre pour les personnels.

Donc, je trouve dommage d'avoir à voter sur cette grille avant d'avoir pu faire ce groupe de travail qu'on réclame depuis plus d'un an.

M. Tizio.- Alors, tout simplement pour dire que le groupe de travail normalement, si les agendas sont synchronisables, le premier – parce qu'évidemment on imagine assez bien que c'est un travail qui est quand même assez conséquent – donc le premier rendez-vous qu'on peut se fixer, ce sera à la rentrée pour commencer à travailler sur ce chantier. C'est un chantier, d'abord,

auquel je tiens et qui est assez important puisque cela ne touche pas uniquement les contractuels en matière d'enseignement, mais de façon plus large l'ensemble des personnels contractuels de notre université.

Et effectivement l'idée serait d'aboutir à une grille de rémunération qui ne soit à la fois pas bloquée sur trois situations ou trois niveaux bien sûr, mais qui aussi intègre des possibilités d'avancement et bien entendu l'expérience professionnelle et les niveaux de diplôme, mais justement cela doit pouvoir se faire en concertation et en tout cas, j'en prends l'engagement dès la rentrée.

Luis ?

M. Le Moyne.- Oui. Je m'associe en quelque sorte au regret de ne pas avoir une grille qui soit au moins complétée au minimum, de l'ancienneté.

En même temps, c'est bien d'avoir une grille pour les primo entrants à condition qu'ils ne soient pas trop anciens, mais ayant dirigé une composante avec parfois 30 % d'effectifs contractuels, je sais qu'on peut avoir un peu de tout.

Et donc je vais quand même compléter avec une question : comment va être gérée l'ancienne grille que vont nous réclamer certains contractuels – j'ai le cas en tête d'une dame qui va faire la communication avec... Je crois que c'est langues étrangères, etc., et qui a un Master, qui a plusieurs années d'expérience, je ne dirai pas son âge, mais il est équivalent au mien ? Je vais avoir du mal à lui proposer l'indice 511.

Donc, on ne sort pas de cette situation un peu obscure et très, très intenable, je suis tout à fait d'accord.

Quand on doit, nous, négocier avec les contractuels, qu'ensuite on a un service SPE qui fait avec les moyens du bord, le dialogue se fait comme cela avec trois interlocuteurs qui n'ont pas les grilles, qui n'ont pas de référentiel, qui n'ont pas les mêmes problématiques, c'est très, très compliqué.

M. Tizio.- Pour te répondre, c'est justement l'objet et les questions que tu poses sont justement l'objet de tous ces éléments qui devront être précisés dans la grille à laquelle nous aboutirons après les discussions dans ce groupe de travail qui y seront dédiées.

Effectivement c'est pour répondre précisément aux questions que tu poses.

Le Président.- J'avais vu Stéphanie.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui. En fait je n'ai pas non plus vraiment instruit le dossier, mais là, en regardant la grille je me demandais comment on allait y positionner quelqu'un qui aurait une agreg ou un CAPES et puis une expérience dans le secondaire parce qu'il y a aussi des gens qui ont une expérience dans le secondaire, assez longue et qui viennent ici comme contractuels.

Donc, en fait je rejoins aussi les remarques de Peggy sur le fait qu'il y a un besoin de compléter la grille et puis de proposer une rémunération qui corresponde à l'expérience des collègues.

M. Tizio.- Oui. Oui. Tout à fait.

Encore une fois, cette grille sert simplement de base à l'extension d'une grille existante sur d'autres situations. C'est-à-dire qu'avant on ne pouvait recruter un professeur de second degré que sur un emploi vacant de second degré.

Or, il s'avère que de plus en plus on recrute des profs du second degré, contractuels je m'entends, sur des postes qui *a priori* sont soit des postes d'enseignant effectivement, soit des postes d'enseignant-chercheur et il faut qu'on puisse les rémunérer de la même manière.

Mais encore une fois, moi, je suis tout à fait en phase avec cette insatisfaction au sujet de cette grille qui ne couvre évidemment pas l'intégralité des situations auxquelles on peut être confronté et encore une fois je renvoie aux travaux qu'on va engager à partir de la rentrée sur ces questions de la rémunération des personnels contractuels.

D'ailleurs, il n'y a pas que la rémunération des personnels contractuels qui sera concernée mais plus généralement l'emploi contractuel à l'université de Bourgogne, comment on peut dessiner ces nouveaux contours effectivement sur le plan de la rémunération mais aussi sur le plan des durées de contrat, etc.

En gros, la charte des contractuels devra être, à cette occasion, complètement remise à plat.

Est-ce qu'il a d'autres prises de parole ? Sur Teams peut-être, non ?

Mme Pucéat. - Non.

S'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose d'approuver la grille indiciaire applicable aux professeurs contractuels de type second degré à compter de la rentrée 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022.

Je lance le vote dans le fil de discussion. Voilà. C'est fait. Donc, je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Et pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Donc aucun refus de prendre part au vote.

Qui vote contre ? Deux votes contre.

Et dans le fil de discussion, pour l'instant, je n'ai que des pour.

Donc, merci pour cette approbation.

Je te laisse la parole.

17 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre

V) Reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem

Le Président. - Oui. Merci Emmanuelle.

Simplement au titre des informations avant d'entrer dans les points soumis à discussion de l'ordre du jour, j'ai omis de vous signaler que le point V « reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem », ce à quoi j'ai fait référence d'ailleurs tout à l'heure, ne peut pas être soumis au CA d'aujourd'hui – j'en suis désolé – parce que ce point n'a pas été soumis au comité technique.

Donc, il faut que nous respections cette procédure et je vous propose donc de reporter ce point une fois que le CT se sera prononcé sur cette question bien sûr, ce qui paraît normal.

Si bien que nous gagnons miraculeusement 15 minutes, n'est-ce pas, peut-être même un peu plus, 30 sur l'ordre du jour.

Et nous pouvons passer au point numéro VI qui concerne les travaux de la CFVU du 22 juin 2021, et c'est Karen Fiorentino, qui est à distance, qui va se charger de présenter ces travaux.

Karen, tu as la parole.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 22 juin 2021

Mme Pucéat.- Donc, on peut passer sur le premier point des travaux de la CFVU qui concerne les travaux de la CVE du 12 mai.

1. Travaux de la Commission Vie Etudiante du 12 mai 2021

Mme Fiorentino.- Bien. Alors, la CVE, la commission de vie étudiante, a étudié simplement deux bilans d'étape : celui de l'association BDS ESIREM qui organise des entraînements sportifs et celui de l'association des étudiants maliens de Bourgogne qui assure l'accompagnement d'étudiants nouvellement arrivés en Bourgogne, que ce soit au niveau de l'inscription à la fac, au niveau de la recherche du logement, pour toutes les démarches administratives, qui organise également des événements pour renforcer le lien social, type conférences, ateliers, etc., en tenant compte bien sûr de la situation sanitaire et qui a mis en place récemment un groupe WhatsApp.

Donc, la commission de vie étudiante a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation de ces deux associations.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ou à distance sur ce point ? Non.

Donc, s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les travaux de la commission de la vie étudiante du 12 mai 2021 et de confirmer la labellisation des associations BDS ESIREM et AEMB.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion. Voilà. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux travaux de la commission FSDIE du 26 mai.

2. Travaux de la commission FSDIE du 26 mai 2021

Mme Fiorentino.- Là, trois dossiers de demande de subvention ont été soumis à la commission.

Une participation aux Campus days de la rentrée, donc la commission a rendu un avis favorable.

Un projet qui a été porté par l'association Adexpra Radio Dijon campus concernant de l'investissement matériel radio, et là encore, la commission a rendu un avis favorable pour le montant sollicité.

Et enfin, la commission FSDIE a eu à se prononcer sur un projet qui était porté par l'association ADDICT Campus news dijonnais. Là, la commission a relevé un certain nombre d'irrégularités dans le budget, des incohérences entre le budget, facture et devis, des justificatifs qui manquaient et par ailleurs le montant de la commission FSDIE demandé était trop élevé parce qu'il dépassait les 50 % maximum qui peuvent être attribués.

Donc, là, en l'espèce, une décision de report a été adoptée.

Et ces travaux de la commission FSDIE ont été adoptés à l'unanimité de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 26 mai 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux projets et associations.

Je lance le vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote.

Et pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

J'attends juste encore un peu dans le fil de discussion. Voilà. C'est bon. Tous les votes sont exprimés. Je n'ai que des pour également.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux travaux de la commission de la pédagogie avec un premier point sur les projets internationaux.

3. Travaux de la commission de la pédagogie

- Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Ont été soumises cinq conventions internationales hors Europe qui concernent quatre pays – le Canada, le Chili, la Chine et l'Inde – et cinq universités partenaires – l'université de Chicoutimi pour le Canada, l'université de Talca de Valparaiso, l'université maritime de Shanghai et la Christ University pour le Bangalore. Là, il s'agit de quatre renouvellements de partenariat, et puis une nouvelle convention qui nous relie à l'université maritime de Shanghai a été négociée durant le confinement.

Les composantes concernées par ces partenariats sont l'IAE, l'IUT de Dijon Auxerre et l'ESIREM.

L'une de ces conventions, celle avec l'université de Chicoutimi, prévoit des échanges crédits temps classiques et puis aussi des mobilités diplômantes donc qui peuvent permettre aux étudiants d'obtenir soit un baccalauréat canadien équivalent à notre Licence, soit une Maîtrise canadienne qui là est l'équivalent de notre Master.

Et quatre autres partenariats prévoient des échanges classiques crédits temps.

A été présentée également une annexe financière concernant le parcours Sécurité des systèmes numériques du Master informatique de l'ESIREM, qui a été

délocalisé en 2018 à l'IFTIC supérieur de Yaoundé. Dans cette convention, elle prévoit le paiement des heures d'enseignement effectuées par des collègues de l'université de Bourgogne et ainsi que les frais de déplacement et les frais de séjour. Donc, c'est une annexe qui est signée chaque année depuis la délocalisation.

Par ailleurs, pour information, a été signé un nouvel accord ERASMUS+ pour le département histoire de l'art de l'UFR Sciences humaines avec l'université de Séville en Espagne.

Et la candidature de l'uB a été déposée à l'action Clé 2 du programme ERASMUS+ « coopération entre organisations et institutions ». C'est un projet qui relève de l'agroalimentaire, l'objectif étant d'alimenter une plateforme en ligne pour du e-learning dans le domaine de l'emballage alimentaire, enfin du *food packaging*.

Et donc ces projets ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ces projets internationaux ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Je lance le vote sur le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour. Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer sur le point qui concerne la réforme santé avec, dans un premier temps, les modifications des fiches filières de PASS et de LAS1.

- Réforme santé – rentrée 2021

- Modification des fiches filières de PASS et LAS1

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, je vais vous projeter une petite présentation qui a été réalisée par Sophie Morlaix, dont je m'approprie honteusement le travail.

Mme Pucéat.- Alors, pour la présentation, on va traiter en même temps le point sur la modification des fiches filières de PASS et LAS, la mineure santé, enfin la modification et l'aménagement de LAS 2 et les capacités d'accueil.

Mme Fiorentino.- Alors donc pour le premier point, « modification des fiches filières de PASS et de LAS 1 », en fait l'idée c'est de proposer des adaptations qui seront mises en place à la rentrée pour harmoniser les cursus PASS et LAS.

Pour les PASS, donc à partir de l'an prochain, il n'y aura plus de PACES donc la fiche filière a été revue puisque cette année, qui est une année de transition malheureusement pour les étudiants de PASS, ils avaient le programme des PACES auquel s'ajoutaient 100 heures d'une mineure.

Donc, là le programme a été allégé, quelques coefficients ont été changés. Comme la réforme le demandait, le projet personnel de l'étudiant a été introduit dans

la fiche filière. Et puis les équipes ont aussi travaillé, cela a été demandé, sur une meilleure répartition des mineures tout au long de l'année, puisque, là, cette année, les mineures arrivaient surtout au semestre 2 qui était le plus chargé pour les étudiants de PASS. Donc, là, elles commenceront dès le semestre 1.

Et autre chose, mais les étudiants (*suite inaudible*).

Les étudiants inscrits dans la mineure psycho et philo qui, cette année, suivaient les mêmes cours, auront l'an prochain deux mineures de cours séparés.

Donc cela, c'était pour les PASS. Pour les LAS, l'idée en fait c'était d'harmoniser ce qui se passe dans les différentes LAS, donc il a été décidé collectivement par les équipes que toutes les LAS seraient construites sur la même ossature, à savoir une L1 à laquelle on ajouterait une mineure santé. Donc 60 crédits ECTS pour la filière et 10 crédits ECTS pour la mineure santé, alors que cette année, les étudiants, selon leur filière, avaient soit ce système, soit un autre système, c'est-à-dire 50 crédits ECTS pour la filière + 10 crédits ECTS pour la mineure santé, ce qui pouvait les handicaper parce que cela les empêchait d'abandonner la mineure santé sous peine de ne pas valider leur L1.

Donc, voilà pour le premier point. J'enchaîne avec la présentation du second.

- Mineure santé en L2 pour les filières engagées dans la réforme

Mme Fiorentino.- Pour la mineure santé en L2 pour les filières engagées dans la réforme, à partir de la rentrée prochaine, nous allons accueillir nos LAS2, qui sont soit des étudiants qui ont validé leur LAS1 sans pouvoir accéder à la deuxième année de santé, soit les ex PASS qui sont dans la même situation. Donc, là aussi on a considéré que toutes les LAS2 devaient être construites sur le même modèle, à savoir une L2 avec mineure santé et au moment de leur inscription pédagogique, on demandera aux étudiants de suivre cette mineure.

Les étudiants qui viennent du PASS, qui auront obtenu 10, au moins 10 au PASS, n'auront pas à suivre l'option santé.

Et un étudiant qui a déjà validé son option santé en LAS1, n'aura pas à la repasser non plus.

- Capacités d'accueil en MMOP – Rentrées 2021 et 2022

Et, troisième point c'est pour les capacités d'accueil en deuxième année, en MMOP donc années 2021-2022.

Ces capacités ont été arrêtées après concertation avec l'ARS pour connaître les besoins locaux mais aussi après concertation bien sûr avec l'UFR de santé. Donc, cette année, une partie des places en MMOP étaient réservées aux redoublants PACES, en tout 175 places sur les 395 places disponibles.

L'an prochain, les capacités d'accueil en 2^{ème} année pour l'an prochain.

Donc pour l'an prochain, il n'y aura plus de PACES et à la place il y aura les étudiants de LAS2 qui retenteront leur chance en Santé.

À noter qu'on est quand même resté à une capacité d'accueil globale qui est stable, qui sera la même pour les deux années avec une petite différence entre médecine et maïeutique – il y a un arbitrage de six places de plus pour la médecine et six places en moins en maïeutique.

Donc, voilà pour les points qui ont été présentés en CFVU. Ces points ont été tous les trois adoptés à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions dans la salle, ni dans le fil de discussion.

Donc, dans ce cas, je vous propose d'approuver les éléments de mise en œuvre de la réforme santé pour la rentrée 2021, à savoir les modifications de la fiche filière PASS, les modifications des LAS1 et les aménagements des LAS2, donc L2 et option santé, les capacités d'accueil pour les MMOP pour la rentrée 2022, donc avec rappel des capacités rentrée 2021.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion. Voilà. Vous pouvez exprimer votre vote.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai que des votes pour.

Donc, merci pour cette approbation de ces éléments de mise en œuvre de la réforme santé.

18 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer aux modifications à l'offre de formation de la rentrée 2021 et les modifications des fiches filières.

- Offre de formation – Rentrée 2021 : modification de fiches filières

Mme Fiorentino.- Comme vous avez pu le constater, plusieurs documents ont été mis à disposition sur le *cloud*. Certains correspondent à des demandes de modification de fiches filières qui sont passées en commission de la pédagogie, puis en PFVU. D'autres demandes sont remontées au PFVU après la commission de la pédagogie, puisque le conseil de département ou la composante s'est prononcé plus tardivement, mais quoi qu'il en soit toutes ces demandes ont fait l'objet d'une instruction en PFVU avant d'être soumises au vote de la CFVU.

Donc pour vous résumer ces demandes de modifications, certaines viennent de l'UFR SVTE, elles sont liées à la réforme du concours B qui induit une refonte de la préparation au concours.

D'autres modifications ont été demandées par l'INSPE pour la Licence EFEC, il s'agit de passage de contrôle terminal au contrôle continu, de TD en TP, de modifications d'intitulés de cours, d'ajouts de modules de cours pour entrer dans le cadre de l'apprentissage.

L'UFR de Santé demande la modification du nombre de gestionnaires de scolarité suite à un départ, de la modification du responsable de formation. L'UFR mentionne également des changements de volumes horaires assez importants, mais qui s'expliquent, là encore, par la réforme des études de santé, qui ont aussi un impact en 2^{ème} année.

Donc, j'ai demandé des précisions à l'UFR. L'offre de formation augmente de 21 heures CM et de 36 heures TD, mais en même temps 197 heures CM disparaissent et sont rajoutées 428 heures TP – alors TP, ce n'est pas travaux pratiques, c'est travaux personnels, donc qui ne font pas intervenir d'enseignants devant les étudiants.

Ont été aussi soumises au vote de la CFVU les maquettes du Master MEEF.

Vous vous rappelez peut-être, en janvier, lors d'une CFVU exceptionnelle, nous avons voté les maquettes hautes du Master MEFF, et maintenant sont soumises à votre approbation des maquettes affinées. Ce sont des maquettes qui prévoient les modalités d'évaluation en contrôle continu intégral.

Et puis, éventuellement quelques glissements d'heures, par exemple, des TD vers des TP, en fonction des dernières directives ministérielles, et au passage, cela permet de souligner l'énorme travail des équipes de l'INSPE notamment pour le passage aux compétences, qui est absolument remarquable.

Nous trouvons également des modifications qui ont été demandées par l'UFR DSEP, donc là, qui a demandé pour six DU la possibilité de poursuivre la formation, de passer l'examen en présentiel et en distanciel.

Et il y a également deux modifications pour le DU Gestion fiscale, l'une qui est d'ordre financier, il s'agit de l'augmentation du prix de la formation, qui passe de 3 900 à 4 095 euros, et l'autre qui consiste en un changement de nom pour la journée de formation « fiscalité agricole », qui devient « fiscalité des opérations financières ».

Enfin l'UFR DSEP demande la modification de la fiche filière de la capacité en droit pour permettre le passage à l'alternance. Ils souhaitent modifier également la fiche filière préparation aux grandes écoles de droit. Pour l'essentiel, la matière culture juridique sera évaluée en contrôle continu, la mention « langue étrangère » est remplacée par « anglais » puisque, là, les étudiants en préparation seront désormais obligés de choisir l'anglais.

Et enfin, l'UFR Lettres et Philo a adopté des changements mineurs concernant le Master Sciences de l'information, communication. Il s'agit de changements d'intervenants, d'une harmonisation entre les coefficients d'UE.

Et concernant la licence Info-Com, sont proposés également des changements d'intitulés, des passages au contrôle continu.

Toutes ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce qu'il y a des observations, des remarques, des questions ? Non. Pas de question.

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les modifications de fiches filières transmises par les composantes.

Je lance le vote dans le fil de discussion. C'est parti. Vous pouvez exprimer votre vote.

Dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point IV des travaux de la CFVU, sur les DU-DIU.

4. DU-DIU-formations courtes de l'UMPDC Santé : demandes de création et de modification

Mme Fiorentino.- L'UMDPCS a proposé à la CFVU la création de trois diplômes.

D'abord, un DIU, un diplôme inter universitaire, « Médecine de la personne âgée », en fait c'est une refonte de la capacité de gérontologie.

Il fait partie d'un nouveau cursus de deux ans qui va remplacer au niveau national la capacité de médecine de gérontologie à partir de la rentrée 2021.

L'objectif de cette formation est de soigner les personnes âgées en intégrant des enjeux éthiques et de prévention qui sont liés à la perte de l'autonomie.

La formation repose à la fois sur des heures faites en distanciel et en présentiel, à Dijon et à Besançon puisque cette formation a été montée à la fois par l'uB et par l'UFC.

Deuxième diplôme, c'est le DU « Renfort » qui est une formation mise en place après une communication faite en avril 2021 par le Conseil national professionnel de médecine intensive-réanimation, d'anesthésie réanimation et la Fédération nationale des infirmiers de réanimation. Il s'agit de permettre la création d'une réserve soignante compétente en soins critiques, et donc qui serait apte à réaliser certains gestes dans les services de soins intensifs. Le public visé est essentiellement un public d'infirmiers.

Et enfin, troisième diplôme proposé, c'est le DIU « Réhabilitation psychosociale » qui a pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances et de compétences dans la réhabilitation psychosociale, donc pour permettre la diffusion des pratiques de soins sur les territoires avec une initiation aux principes de la réhabilitation psychosociale et des différentes pratiques qui sont centrées sur le rétablissement et l'autonomie.

Là, le public concerné est assez varié, il est constitué de médecins, d'infirmiers ou de travailleurs sociaux, psychologues, d'étudiants en santé notamment.

Puis, l'UMDPCS a également présenté des demandes de modifications concernant trois DU et formation courte.

Pour le DU « Prise en soins interprofessionnels en gérontologie », il y a une évolution des modalités d'enseignement. Donc, il y aurait désormais 104 heures d'enseignement à distance au lieu de 56 et 56 heures d'enseignement en présentiel au lieu de 104.

Pour le DU « Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives », de même, il y a une inversion entre les heures qui seront faites en distanciel et les heures en présentiel.

Pour le DU « Intelligence artificielle en santé », il s'agit d'un ajout d'un module de 14 heures qui concernera les objets connectés et les applications.

Et enfin concernant la formation courte « L'éthique en santé, de la théorie à la pratique », il y a une réorganisation interne des modules.

Donc, ces trois nouveaux diplômes et les modifications demandées pour les 4 DU et FC ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ces créations et modifications ? Non. Pas de question dans la salle, ni dans le fil de discussion.

Donc, je vous propose d'approuver la création des DU et DIU donc DIU « Réhabilitation psychosociale (RPS) », le DIU « Médecine de la personne âgée », le DU « Renfort », ainsi que les modifications apportées aux DU et formation courte, DU « Intelligence artificielle santé (IAS) », DU « Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives », DU « Prise en soin interprofessionnel en gérontologie » et formation courte « L'éthique en santé : de la théorie à la pratique » portés par l'UMPDC Santé.

Je mets la question au vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur le calendrier universitaire.

5. Calendrier universitaire 2021-2022 : propositions des composantes

Mme Fiorentino.- Donc, deux tableaux ont été mis à disposition sur le *cloud*. Alors, d'abord, le tableau des suspensions de cours, donc là, ce sont les composantes qui ont fait remonter leurs souhaits concernant les périodes de suspension, alors bien sûr ceux-ci sont assez contraints.

Donc, c'est généralement pour cela que ce sont les mêmes dates que l'on retrouve avec quelques variantes, parfois il n'y a pas de suspension durant les vacances de la Toussaint pour certaines formations, voire pas de suspension du tout pour les formations en alternance.

Et puis il y a également un tableau qui mentionne les périodes d'examens. Donc, là, certaines composantes font passer leurs examens au premier semestre avant les vacances de Noël, d'autres après, rien que de très classique.

Donc, ces calendriers universitaires ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des observations sur ce calendrier ? Non.

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les propositions des composantes relatives aux périodes de cours, d'examens et de suspension de cours pour l'année universitaire 2021-2022.

Donc, je mets la question au vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer sur le point 6 qui concerne les procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel.

6. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération des droits d'inscription à titre exceptionnel au titre de l'année 2021-2022

Mme Fiorentino.- Il s'agit d'un document qui est présenté chaque année, en fait qui est reconduit chaque année et qui est actualisé, qui récapitule la procédure, les critères, le calendrier prévisionnel du remboursement et de l'exonération des droits d'inscription à titre exceptionnel ou à titre rétroactif.

Donc, il précise notamment la composition des commissions d'exonération, la fréquence des commissions, la fiche procédure, les critères généraux, les dates de remboursement pour le calendrier prévisionnel de remboursement des droits d'inscription.

Ce document procédures comptables et critères applicables a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci.

Est-ce que vous avez des questions sur ce document que vous avez reçu ?

Non.

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Je lance le vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dernier point des travaux de la CFVU sur l'architecture de l'offre de formation avec des actualisations.

7. Architecture de l'offre de formations : actualisation en fonction des créations et évolutions pour la rentrée 2021-2022

Mme Fiorentino.- Alors, là encore, il s'agit d'un document assez formel qui est voté chaque année et qui prend en compte toutes les modifications concernant l'offre de formation à l'uB qui ont été votées au cours de cette année universitaire, un document consolidé qui permet d'avoir sous les yeux une présentation synthétique de l'offre de formation actualisée.

Donc cette architecture a été votée à l'unanimité par les membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Une question sur ce point. Peggy Cénac.

Mme Cénac.- À la fin du document il y a pour information les masters internationaux, donc je rebondis sur cette proposition pour reposer la question par rapport à la fin de l'ISITE, de ce qui va advenir de ces Masters internationaux.

Donc, pour les étudiants qui sont inscrits, j'ai cru comprendre que le dispositif serait encore maintenu deux ans, mais est-ce que c'est deux ans pour le M1 et M2 ou est-ce que les étudiants qui sont en M1 cette année auront la possibilité de suivre un M2 l'année prochaine, mais qu'il n'y aura pas de M1 l'année suivante ou on espère trouver des financements pour maintenir ces Masters ?

Le Président.- Tout cela à la fois. Je suis désolé.

Mais l'objectif est évidemment de les maintenir. L'objectif est même d'accentuer, enfin de rechercher des financements pour réaliser les *graduates school* conformément à l'objectif initial.

Donc, pour ouvrir aussi des Master internationaux, mais cela va être difficile, à la fois sur l'axe 2 et l'axe 3 de l'ISITE, c'est-à-dire dans terre, environnement, alimentation et puis santé.

Pour l'instant, il n'y a pas de scénario arrêté. Il y a une volonté de continuer. On verra si cette volonté trouve un écho aussi auprès des partenaires territoriaux notamment, savoir si ces partenaires territoriaux entendent donner ou accompagner la volonté des établissements – on va dire – de se rendre attractifs et de rendre attractif le territoire pour des étudiants internationaux notamment.

Donc, on va y travailler, cela fait partie des discussions que nous aurons demain au conseil des membres d'UBFC bien sûr.

Mais l'objectif est bien d'arriver à maintenir l'existant et même d'étendre un peu ce qui était prévu à l'origine, alors même que nous n'aurons pas les financements, en tout cas pas ceux d'ISITE.

Mme Pucéat.- D'autres questions ou remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver l'actualisation de l'offre de formation en fonction des créations et évolutions pour la rentrée 2021-2022.

Je vais mettre la question au vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote pour ceux qui sont à distance.

Ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous en avons terminé avec les travaux de la CFVU.

Le Président.- Merci Karen.

Mme Fiorentino.- Bonne journée.

Le Président.- Bonne journée à toi également.
Merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Donc, il nous reste le point VII de l'ordre du jour sur les travaux de la commission de la recherche du 24 juin avec un premier point qui concerne les demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2021.

Alors, je vais peut-être laisser la parole à Emmanuel Ranc en l'absence de Pascal Neige pour qu'il nous présente brièvement ce point.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 24 juin 2021

1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2021

M. Ranc.- Bonjour à toutes et tous.

Donc, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Pascal Neige qui a été retenu aujourd'hui pour une autre réunion et c'est la raison pour laquelle je vais présenter brièvement les demandes de financement qui doivent être validées par le CA de l'université de Bourgogne pour les projets déposés par l'uB dans le cadre de l'appel à projets 2021 plateformes du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Donc, cette année, il est simplement précisé quand même en élément de contexte que le dispositif que l'on connaissait depuis quelques années, évolue par rapport aux années précédentes, dans la mesure où a été mis en place un COS qui est désormais à l'échelle Bourgogne Franche-Comté, le conseil d'orientation stratégique.

Donc, auparavant, pour que ce soit bien clair, la commission de la recherche de l'université de Bourgogne procédait à un classement des dossiers déposés par les plateformes relevant de l'université de Bourgogne. Ce classement s'appuyait sur ce que l'on appelait le COS plateformes de l'université de Bourgogne, dont les modalités de fonctionnement ont inspiré ce qui s'est mis en place à l'échelle du site.

Donc, la CR proposait un classement sur la base du travail qui était réalisé en COS plateformes. Ce classement était ensuite validé par le conseil d'administration de l'université et était adressé au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Désormais la procédure a évolué et elle se décline en trois niveaux complémentaires et parallèles.

Le premier, c'est l'avis et les priorités de l'établissement qui sont débattus en commission de la recherche de l'université de Bourgogne.

Le deuxième, c'est ce qui se fait et c'est ce qui se travaille à l'échelle, cette fois, du site Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire pour l'ensemble des demandes qui sont formulées auprès du conseil régional par le site Bourgogne Franche-Comté.

Travail qui est mené, d'une part, dans des groupes thématiques du COS BFC correspondant aux pôles thématiques d'UBCF et, d'autre part, un travail dans les pôles thématiques eux-mêmes. L'idée étant de croiser l'ensemble des demandes à l'échelle Bourgogne Franche-Comté, de regarder comment cela s'articule, quels sont les complémentarités possibles et d'avoir au final une demande de site qui est formulée auprès de la Région.

Donc, sur la base des priorités des établissements, de l'avis des pôles thématiques, toutes ces propositions sont adressées à un bureau du COS BFC, vous

m'excusez pour la complexité, mais c'est pour que le dispositif soit bien clair, qui formule des propositions ; propositions qui sont ensuite – le classement – validées par le COS BFC qui transmet un classement au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, qui a des attentes très claires en termes d'affichage d'une stratégie. C'est-à-dire qu'il faut avoir une stratégie plateformes Bourgogne Franche-Comté qui ne se limite pas seulement à, en 1, une demande plutôt ex Bourgogne, en 2, une demande ex Franche-Comté. Il faut avoir une stratégie globale du site.

Donc, c'est dans ce dispositif que s'inscrivent dorénavant les demandes de financement auprès de la Région pour les plateformes.

Alors, pour ce qui est de l'université de Bourgogne, il n'y a pas de classement comme les années précédentes (1, 2, 3, on descend). Il y a simplement eu une priorisation, étant entendu qu'il n'y a pas de C cette année, mais seulement des dossiers A et B. Priorisation qui a été conduite sur la base des critères d'analyse qui étaient ceux qui préexistaient à l'échelle du grand campus auparavant.

Donc, voilà. Les éléments qui ont présidé à ce classement, notamment A, je vais juste les ré-énoncer brièvement, c'est d'une part, les projets qui s'inscrivent dans la feuille de route des très grandes infrastructures de recherche ou qui viennent en soutien, en complémentarité à des projets investissement d'avenir notamment ou des projets dont on estime qu'il convient de les accompagner rapidement sur des plateformes parce qu'il faut qu'ils démarrent vite.

Typiquement, je vais donner des exemples, c'est des projets liés, dans le tableau qui vous a été communiqué, soit à ARCEN qui vient en complémentarité de l'équipe Equipex+ Smartlight, soit, par exemple, le projet DIVVA qui est porté par l'UMR PAM et qui nous semble prioritaire dans la mesure où il vient aussi en appui à d'autres questions relatives à l'implantation du futur siège de l'OIV potentiellement à Dijon et c'est un projet dans le domaine de la vigne et du vin. Cela, c'est le premier élément.

Le deuxième élément qui permet de prioriser, c'est les demandes d'équipements lourds ou mi-lourds qui bénéficient plus largement à la communauté universitaire, c'est-à-dire au-delà d'un labo. Typiquement, la demande du MESOCENTRE, du centre de calcul de l'université.

Un troisième élément d'analyse qui a toujours été assumé par l'établissement, c'est d'essayer au mieux d'inscrire les priorités dans une vision de moyenne durée et d'utiliser la pluriannualité pour arriver à structurer la stratégie.

Très concrètement, sans parler d'effet mémoire, on essaie de regarder les financements déjà obtenus et puis les plateformes qui n'ont pas obtenu de financement depuis quelques années.

Et enfin, et cela, c'est une intention qui est toute particulière parce que la Région insiste beaucoup là-dessus, il a été aussi regardé les plateformes qui demandaient des financements pour lesquels les financements précédents obtenus n'avaient pas encore été complètement dépensés et justifiés.

Voilà. C'est ce qui a abouti donc au tableau qui vous a été communiqué, étant entendu, donc comme je le disais, qu'il n'y a pas de priorités proposées en C.

Priorisation qui a été présentée à la commission de la recherche du 24 juin dernier et qui a reçu un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce point de demandes de financement ?

Oui. Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Est-ce que l'abstention a été formulée par (*mot inaudible*) ?

M. Ranc.- Je te réponds de tête, mais je suis quasiment sûr de ma réponse.
Non.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Donc, s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les plateformes dans le cadre de l'appel à projets région pour 2021.

Je mets le vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au deuxième point sur les demandes de subventions.

2. Demandes de subventions

M. Ranc.- Merci beaucoup.

Le second point est un point assez classique, il s'agit de demandes de subventions de l'établissement qui vont être adressées, là en l'occurrence, au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et pour lesquelles il est requis un avis formel des administrateurs de l'établissement.

La première demande est portée par le laboratoire TIL. Il s'agit d'une demande de soutien à un colloque – demandes qui se font désormais auprès du conseil régional au fil de l'eau et ne font plus l'objet d'un appel à projet annuel.

Donc, voilà pour la première.

La seconde est une demande formulée aussi au conseil régional de Bourgogne mais qui ne s'inscrit pas dans le cadre traditionnel puisque, là, c'est une demande du laboratoire Biogéosciences qui sollicite un financement auprès de la direction de l'agriculture et de la forêt du conseil régional. Donc ce sont des procédés qui sont hors appels d'offre classiques, dont on a plutôt l'habitude auprès de la Région. Voilà les demandes, pour l'une, de subvention de 1 500 euros et pour la seconde de 9 280 euros et pour lesquelles la CR a émis un avis favorable.

Merci.

Mme Pucéat.- Oui. Luis, une question.

M. Le Moyne.- Emmanuel, excuse-moi, mais pour ce second projet, tu dis que c'est hors normalité, c'est parce que ce n'est pas un appel à projet recherche ? Mais ce n'est pas un appel à projet spécifique de la région pour ce produit ?

M. Ranc.- Non. C'est une demande pour un projet de recherche mais qui ne s'adresse pas à la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur de la région pour lequel il y a un appel d'offre envergure excellence.

M. Le Moyne.- Oui. Oui. Mais du coup, ils répondent à un appel à projet de quel... C'est quoi cet appel à projet région ?

M. Ranc.- Alors, là, pour le coup, je n'ai pas le détail. C'est peut-être une demande de subvention. Là, il faut que je regarde.

M. Le Moyne.- Parce que la direction agriculture et forêt de la région peut faire tous les appels d'offre qui... Enfin, tous les projets qu'ils veulent, ce n'est pas cela qui m'interroge. C'est est-ce qu'il y a des appels à projet recherche lancés par la région en dehors de la direction de la recherche ?

Quelle est la nature de cet appel à projet ?

M. Ranc.- Là, en l'espèce, je ne peux pas répondre. Je vais essayer d'avoir les informations.

Est-ce que c'est un appel à projet, est-ce que c'est une demande de subvention ? Là, il faut que je regarde le dossier.

M. Le Moyne.- C'est un peu bizarre.

Si c'est un projet de recherche, pourquoi ce n'est pas un appel à projet de la direction de la recherche régionale ?

Et si c'est un autre type de projet, une prestation de quelque sorte que ce soit, une construction, une expertise, je ne sais pas, pourquoi le laboratoire de recherche répond-il ?

Alors, je m'interroge. Je ne m'opposerai nullement. Je fais toute confiance aux collègues, mais je m'interroge, pourquoi y aurait-il des appels à projet recherche en dehors des voies traditionnelles régionales ?

M. Ranc.- Je ne vais pas tellement répondre parce que, là, pour le coup, il faut qu'on se renseigne.

Mais je ne suis pas persuadé que ce soit forcément une réponse à un appel à projet, cela peut être une demande de subvention formulée par un laboratoire dans un cadre défini, mais je ne peux pas te dire si c'est un appel à projet ou pas en l'état.

Je vais me renseigner.

Néanmoins, même s'il s'agit d'une demande de subvention hors appel à projet structuré, il faut que cette demande de subvention, qui a une incidence financière pour l'établissement, passe devant nous.

Mais je vais me renseigner sur le dossier.

M. Le Moyne.- Raison de plus parce que si ce n'est pas un appel à projet régional et que c'est une demande de subvention spécifique, cela veut dire qu'un laboratoire s'adresse à la région ou a une relation particulière avec le conseil régional pour une opération, est-ce que c'est de la recherche ? Et dans ce cas, ok pour que la commission de la recherche le regarde. Si ce n'est pas de la recherche, de quoi s'agit-il ? Est-ce que cela a suivi les bons tuyaux ?

Le Président.- En tout cas, cela n'a pas été remis en cause précédemment, ni dans l'instruction du dossier, ni à la commission de la recherche, ou on a habituellement des esprits assez affûtés.

M. Le Moyne.- Je n'en doute pas.

Le Président.- J'avoue qu'on n'a pas nécessairement la réponse technique à un sujet technique, mais...

M. Ranc.- Je vais me renseigner.

M. Le Moyne.- Mais en fait c'est très simple, si je reformule mon interrogation, c'est : est-ce que c'est un projet de recherche ? Et si c'est le cas, quel est le type de subvention qui est demandé à la région ?

C'est une question et nullement une position d'opposition.

Mme Pucéat.- On pourra se renseigner sur ce sujet et puis revenir vers toi avec des éléments. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Je mets le sujet au vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons ensuite passer au point B, points adoptés sans débat, sauf si vous avez des remarques.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Donc, cette fois-ci, j'ai attentivement vérifié, je n'ai pas eu de questions en amont sur ces points-là, tarifs, subventions, dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats. Néanmoins, des questions peuvent émaner du CA.

Donc, s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Vous avez eu l'ensemble des documents en amont.

Je mets la question au vote dans le fil de discussion. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Pour ceux qui sont dans la salle, qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et dans le fil de discussion, je n'ai également que des pour.

Merci pour cette approbation

20 voix pour (unanimité)

IX) Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Et ensuite nous devons juste prendre acte du compte-rendu des contrats et conventions hors subvention, que vous avez également reçu en amont de ce CA.

Le conseil d'administration prend acte

Mme Pucéat.- Et il reste les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Bien. Merci Emmanuelle.

Est-ce qu'il y a des questions diverses que vous souhaiteriez aborder au titre de ce dernier CA, de l'année universitaire, bien sûr ? On se retrouvera évidemment à la rentrée.

Donc, il n'y en a pas.

À la rentrée au cours de laquelle sera lancé, d'ailleurs cela a déjà commencé, je ne l'ai pas dit tout à l'heure au titre des informations diverses, le groupe de travail sur les 300 ans de l'université de Bourgogne puisqu'en 2022 notre université aura 300 ans. Ce sont aussi des perspectives un peu plus réjouissantes que celles qui ont présidé à l'ouverture de ce CA.

Donc, cela fera d'autres perspectives et des perspectives joyeuses. J'espère que nous aurons l'occasion de vivre des événements festifs tout au long de l'année 2022.

Et pour votre information, Jacques Poirier, qui est un professeur émérite de littérature de notre établissement, a accepté de coordonner – on va dire – les différentes initiatives de l'établissement pour élaborer un programme. Il connaît très bien l'histoire de notre établissement. Il a été directeur des EUD avant Hervé Duchêne. Et c'est quelqu'un qui se projette aussi dans l'avenir. On a d'ores et déjà réalisé une réunion en vue de préparer un calendrier prévisionnel mais qui a encore besoin de pas mal de travail.

Il me reste donc à vous remercier pour votre participation, votre présence aujourd'hui. Vous remercier aussi de votre participation à tous les CA, assidue tout au long de cette année. Cette année n'a pas été facile. J'espère qu'on tourne une page qui permet d'en ouvrir une autre plus réjouissante que celle que nous avons connue. On verra ce qui va arriver bien sûr pendant l'été, à la rentrée.

Autre élément aussi d'actualité qui fait écho à la rentrée, c'est que vous avez vu que Madame Moulin-Civil a rendu son rapport à la ministre Frédérique Vidal sur les conditions de la rentrée. On est toujours en attente d'une circulaire pour la rentrée. Mais en lisant les extraits de ce rapport qui ont été publiés, on voit que ce que nous avons fait d'ores et déjà est à peu près conforme à ce qui figure dans ce rapport.

Donc, j'espère que tout se passera bien, que votre été se passera bien et qu'on se retrouvera en pleine forme à la rentrée au mois de septembre.

Bel été à vous.
Merci et au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10)

Le Président

Vincent THOMAS